

# Essai de localisation du Mistere de la tressainte Conception de la glorieuze Vierge Marie par parsonages (Chantilly, ms. Condé 616)

Autor(en): **Leroux, Xavier**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **72 (2008)**

Heft 287-288

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-400142>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Essai de localisation du *Mistere de la tressainte Conception de la glorieuze Vierge Marie par parsonages* (Chantilly, ms. Condé 616)

## 1. Présentation du texte

*Le Mistere de la tressainte Conception de la glorieuze Vierge Marie par parsonages* (désormais *Conception*) nous est parvenu dans un seul manuscrit, actuellement conservé à la Bibliothèque du musée Condé, à Chantilly, sous la cote Condé 616 (anciennement 657). Le mystère est d'un auteur inconnu ; il compte une centaine de personnages et un peu moins de 12.000 vers répartis en trois journées. Le texte a été rédigé pour Claire de Gonzague (1464-1503), fille aînée de Frédéric I<sup>er</sup> (1414-1484), marquis de Mantoue, et épouse de Gilbert de Bourbon (1443-1496), comte de Montpensier<sup>1</sup>. Tout nous porte à croire que le comte et la comtesse ont assisté à la représentation du mystère. Aussi la date de rédaction du texte peut-elle être située entre 1481, date du mariage de Gilbert de Bourbon et Claire de Gonzague, et 1494, date du départ du comte de Montpensier pour l'Italie, où il mourra le 15 octobre 1496. La copie de ce volume peut également être datée du dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle (ca. 1481-1503). En effet, il a nécessairement été copié après la représentation du mystère (soit au plus tôt en 1481) et avant la mort de la comtesse de Montpensier (soit en 1503), qui a été le premier possesseur du manuscrit. Sans pouvoir justifier notre hypothèse d'une manière définitive, nous supposons que la rédaction du texte, sa représentation et la copie du manuscrit ont eu lieu dans les premières années de ce mariage, peut-être même dès 1481, car, la représentation d'un mystère étant souvent faite pour célébrer un événement important, rien ne nous interdit de penser que la *Conception* a été représentée lors des festivités probablement organisées à l'occasion du mariage de Gilbert de Bourbon et Claire de Gonzague, le 14 février 1481.

Rares sont jusqu'à présent les philologues et mystérophiles qui se sont intéressés à cette pièce, dont nous avons fourni la première édition

---

<sup>1</sup> De cette union naîtra Charles de Bourbon (1489-1527), qui deviendra célèbre sous le titre de Connétable de Bourbon.

critique dans notre thèse de doctorat (Leroux 2003). Il est vrai que la lecture du manuscrit est rendue malaisée par une écriture cursive parfois peu lisible et souvent peu soignée. Par ailleurs, l'absence de source directe connue, qui nous empêche de rattacher la pièce à aucun autre mystère, doit avoir eu raison de la curiosité des quelques érudits qui s'y sont aventurés. La *Conception* demeure donc *terra incognita*, en marge du vaste corpus que dévoilent peu à peu les travaux patiemment poursuivis par les spécialistes du théâtre dit médiéval.

Le texte de la *Conception* est un texte difficile dont la versification est particulièrement irrégulière – d'autres diraient fautive –, mais cette question n'est pas l'objet de notre article. On retiendra seulement que le lecteur, tout comme l'éditeur, ne pourrait s'appuyer sur le mètre et la rime pour corriger le texte qu'avec beaucoup de précaution. Il ne faudra donc pas s'étonner, dans les extraits cités ci-après<sup>2</sup>, de repérer un vers hyper ou hypométrique, de constater que deux octosyllabes, au lieu de rimer ensemble, assonnent simplement.

Quoi qu'il en soit, un tel mystère ne manquera pas d'intéresser les lexicographes par le nombre important de mots rares ou remarquables qu'il contient. Il nous faut d'ailleurs bien avouer qu'à ce jour plusieurs d'entre eux résistent encore à notre analyse; mais peut-être envisagerons-nous cette question dans un prochain article. D'après quelques formes douteuses que nous avons soumises à son érudition, Jean-Pierre Chambon avait attiré notre attention sur le fait que certaines devaient être considérées comme des régionalismes, localisables dans l'aire méridionale de la Galloromania: ce dernier proposait alors les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes<sup>3</sup>. Or c'est effectivement dans cette région que nous conduiront nos conclusions.

La publication que nous préparons actuellement de l'édition critique de ce mystère, largement remaniée depuis la soutenance de notre thèse,

<sup>2</sup> Les références aux vers ou lignes de la *Conception* suivent directement la citation sans être introduites par l'abréviation «v.». Elles sont accompagnées d'un «m» lorsqu'elles renvoient à une indication scénique ou à un commentaire marginal placé à droite ou à gauche du vers mentionné; ce «m» est suscrit lorsque le texte dans la marge est seulement situé dans l'entourage du vers mentionné. Suivie de «LIM» suscrit, la référence renvoie au texte liminaire en prose qui introduit la pièce dans le manuscrit (f. 1 r°).

<sup>3</sup> Nous tenons à exprimer à Jean-Pierre Chambon notre reconnaissance pour les renseignements qu'il nous avait alors aimablement fournis. La suite de cet article montrera de plus tout ce que nous devons à ses nombreux travaux. Nos remerciements vont par ailleurs à Gilles Roques pour ses précieuses remarques.

nous amène à revenir sur la question des formes régionales relevées dans la pièce, afin de proposer une localisation de la langue de la *Conception*. Sans doute faut-il préciser que, l'histoire même du texte et sa genèse nous étant totalement inconnues, nous ne saurions déterminer *a priori* si cette localisation caractérise au premier chef l'origine du fatiste lui-même ou celle de l'*original*<sup>4</sup> dont il a pu s'inspirer pour composer la pièce.

Pour les raisons énoncées ci-dessus et en l'absence d'édition critique, l'étude lexicologique de la *Conception* n'a jamais été entreprise. Dans son ouvrage intitulé *Le Mystère de la Passion en France*, Émile Roy, qui de son propre aveu «s'est borné à résumer»<sup>5</sup> la notice du *Catalogue de la bibliothèque de Chantilly*, ne s'attarde guère sur la question. Le *messagier du jeu*, à qui sont confiés les prologues et les épilogues du mystère, affirme d'emblée venir de Paris: *Messagier courtois, venu suis | de la bone cité de Paris* 1-2. D'après ces deux seuls vers, É. Roy considère que le texte, lui aussi, est originaire de la capitale: «Ce début suffit. Ce n'est pas seulement le messager, mais le texte lui-même, qui est venu de Paris en droite ligne, et si le mystère, comme on nous le dit, diffère des "autres mystères connus", il est taillé absolument sur le même patron. D'autres pièces plus anciennes et plus intéressantes ne nous sont connues que par la simple mention de leur représentation» (Roy 1903-1904, 320).

L'argument manque évidemment de pertinence. Il va de soi que l'origine prétendue et toujours sujette à caution du *messagier* ne laisse en rien présupposer celles du texte et du fatiste<sup>6</sup>. En outre, le «patron» utilisé par le fatiste n'est pas plus proche des textes en langue d'oïl que de ceux des domaines occitan et francoprovençal. Il convient donc de reprendre depuis le début l'étude lexicologique du mystère.

L'histoire du manuscrit nous conduit naturellement à Aigueperse (Puy-de-Dôme), où réside habituellement la branche des Bourbons représentée par Gilbert de Bourbon dans le dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle. En effet, remis à Claire de Gonzague, son premier possesseur, le manuscrit est d'abord conservé dans la bibliothèque du château d'Aigueperse. Il sera ensuite conservé dans celle de Moulins (Allier), où réside alors la branche aînée des Bourbons. Ces premiers indices extra-linguistiques nous situent

<sup>4</sup> «Original signifie "modèle": l'original est la copie intégrale du texte qui sert de référence à une représentation donnée, dans un lieu» (Smith 1998, 2).

<sup>5</sup> Roy 1903-1904, 319, n. 1.

<sup>6</sup> Voir l'article de Geneviève Brunel-Lobrichon, Jean-Pierre Chambon et Philippe Olivier qui relèvent plusieurs exemples de textes dramatiques introduits par une affirmation du même type (Brunel-Lobrichon / Chambon / Olivier 2006).



donc au sud-est du Bourbonnais, «un domaine complexe, à cheval sur la langue d'oïl et la langue d'oc» (Holtus 1990, 380), dans une zone tampon entre les domaines d'oïl et d'oc, aux portes du domaine francoprovençal.

## 2. *Faits relevés dans la Conception*

Le texte de la *Conception*, comme la plupart des textes tardifs en moyen français, est écrit dans un français standard. Comme nous le verrons, quelques phénomènes morphologiques et phonétiques (que nous présenterons en premier quand ils concernent plusieurs formes lexicales distinctes) permettent une localisation large du texte dans l'aire méridionale. Mais l'essentiel des items réunis (classés ensuite dans l'ordre alphabétique) est composé de faits lexicaux.

- La forme brève du pronom adverbial *en*. – Du point de vue morphologique, la fréquence d'emploi de la forme brève du pronom adverbial *en* (que, pour plus de clarté, nous transcrivons '*n* plutôt que *n*' dans notre édition du texte) nous conduit dans le domaine méridional. Nous en relevons dans la *Conception* plus d'une vingtaine d'occurrences dont nous ne donnerons qu'un seul exemple représentatif: ...*feisant de mez biens troys parties, | car aussi certez je me fies | que a la fin 'n arey guierdon*. 141-143. J.-P. Chambon signale dans plusieurs textes l'emploi de cette forme brève: dans ChambonMystSéb, p. 71-72, dans ChambonFarce, p. 174, et plus largement dans ChambonColin, p. 392, à quoi peuvent encore s'ajouter les occurrences relevées par G. Roques dans son compte rendu de *Christofle* et par nous dans notre recension du même texte<sup>7</sup>. La forme est ainsi relevée «dans des variétés françaises de la zone francoprovençale ou de la zone occitane» (ChambonColin, p. 392; voir également Ronjat 1937, 74). Cependant, comme le fait déjà remarquer G. Roques pour l'œuvre de Chevalet, l'emploi de cette forme ne pourra que confirmer l'orientation régionale fortement suggérée par l'analyse des faits lexicaux.

- L'absence de [h] initial. – Ce phénomène est vérifié notamment dans *l'ardiesse* «la hardiesse» 11717 et *l'aute* «la haute»: *l'aute bouche* 5968, *l'aute bonté souveryne* 11316. Cette particularité phonétique est analysée dans ChambonMystSéb, p. 68-69, et plus largement dans ChambonColin, p. 390-391, auxquels nous renvoyons pour le détail et que nous complétons par MystTrDoms, 42, 6477, 6583, etc. Ce trait nous oriente résolument «vers le sud du domaine galloroman et plus précisément dans la zone francoprovençale» (ChambonMystSéb, p. 68).

<sup>7</sup> Aux formes relevées par G. Roques aux v. 2209 et 9476 (Roques 2006), nous ajoutons celles des v. 8071 et 19213 (Leroux 2008).

• Voyelle thématique et terminaison du futur. – Le maintien de la voyelle thématique *a* au futur I de verbes du 1<sup>er</sup> groupe est également caractéristique de l'aire méridionale<sup>8</sup>. Nous relevons dans la *Conception* les formes : *apellarés* 3134, *comtemplarey* 6073, *comtemplara* 5935, *narrarey* 9421, *obumbrara* 10396 (à côté de *obumbrera* 10421), *parlaras* 7504 (à côté de *parlerey* 6995, etc.), *recordarey* 5984, *reparara* 9948, *sallarey* 9567 (à côté de *sallerey* 3983). En outre, la voyelle *a* se maintient ponctuellement dans le radical du verbe *ferre* aux futurs I et II : *farons* 6421, *farés* “je ferais” 9179, *farait* 10413. Ce phénomène confirme encore la teinte méridionale de notre texte.

À cela il convient d'ajouter la graphie *-ey* employée à la 1<sup>re</sup> personne du futur I. Nous relevons les formes<sup>9</sup> : *arey* 143, *clorey* 989, *desdirey* 180, *dessendrey* 990, *donrey* 657, *ferrey* 323, 332, 578, 642, 645, 649, 991, *manrey* 987, *nommerey* 179, *pourrey* 453, 888, *querrey* 887, *reclurey* 672, *sarey* “je saurai” 600, *serey* 111, 140, 845, *servirey* 886, *trouverey* 488, *voyrrey* 632, *yrey* 452, à côté de six formes en *-ay* (3119, 3685, 3686, 5352, 8940, 11197)<sup>10</sup>, lesquelles sont toutes à la rime, deux d'entre elles rimant ensemble et les quatre autres avec un verbe à la 1<sup>re</sup> personne du futur I avec la graphie *-ey*. Cette graphie est régionalement marquée<sup>11</sup>. L'analyse qu'en propose J.-P. Chambon nous fait écarter «le quart sud-est du domaine occitan», où la graphie *-ey* ne se justifierait pas (ChambonFarce, p. 178). Ce dernier note par ailleurs que la graphie est constante dans *Myst-TrDoms* ; elle alterne en revanche avec *-ay* dans *PassAuvR*, 51, 87, 94, 95, 129, etc., à côté de *-ay*, 71, 108, 136, 138, etc. À l'intérieur de l'aire méridionale, la finale de la 1<sup>re</sup> personne du futur I ramène donc le texte de la *Conception* (presque exclusivement avec *-ey*) vers le domaine francoprovençal.

• Les finales *-ilie* et *-illie*. – L'emploi de ces graphies est essentiellement représenté dans la *Conception* par les formes *filie* (× 215) et *fillie* (× 10), issues du latin *FILIA*<sup>12</sup>. On relève également les substantifs : *bilie* 1724, 3299, dans l'expression *belle bilie* “quantité, grand nombre” (Gdf 1, 650a, s.v. *bille* 1 ; DiStefLoc, 82b) ; *griliez* “grils” 606 (FEW 2, 1290a-

<sup>8</sup> ChambonFarce, 174 ; Anglade 1921, 273-274.

<sup>9</sup> Relevé exhaustif limité aux 1000 premiers vers de la *Conception*.

<sup>10</sup> Formes relevées dans l'ensemble du texte de la *Conception*.

<sup>11</sup> Voir notamment Ronjat 1937, 210-212.

<sup>12</sup> Notons que la graphie *fille*, commune en ancien et moyen français, n'apparaît pas dans notre texte.

1292 a, s.v. CRATĪCŪLA); *quilie* 8676, *quillie* 3300 (FEW 16, 305b-311b, s.v. KEGIL); *voulatilie* “oiseaux” 1345 (FEW 14, 610a, s.v. VOLATILIS)<sup>13</sup>.

Ces finales ne sont attestées dans aucun des dictionnaires et ouvrages consultés pour l’aboutissement du latin CRATĪCŪLA, représenté ici par *gri-liez*. Pour le mot *quille*, Godefroy (GdfC 10, 461b, s.v. *quille* 2) et Tobler-Lommatzsch (TL 8, 94) relèvent la même variante au v. 542 d’*Erec et Enide*: au lieu de *Tot le mont ne pris une bille* (à la rime avec *filie*), on lit: *Tot le mont ne pris une killie* dans le ms. BnF, fr. 1420 (fin XIII<sup>e</sup>, localisation variable selon les éditions à l’intérieur du domaine d’oïl: Orléanais, Centre, région picarde). S’agissant du mot *bille*, la graphie *billie* est signalée dans FEW, quoique dans un sens différent: «afrb. *billie* “argent, monnaie” (argot, 1699)» (FEW 15-1, 108b, s.v. \*BIKKIL)<sup>14</sup>. La forme *voulatilie*, avec [l] palatalisé, est relevée par Godefroy: «*voulatillie*. (1551, *Liv. des serm.*, f<sup>o</sup> 175 v<sup>o</sup>, A. Montauban» (GdfC 10, 886a); un autre exemple, tiré du Psautier d’Oxford (*Oxf. Ps.* 49, 12), est cité par Tobler-Lommatzsch (TL 10, 702), le FEW et l’AND2i.

Pour le mot *filie*, la finale qui nous intéresse est plus fréquemment attestée<sup>15</sup>. Godefroy en fournit quatre exemples (GdfC 9, 620b) et Tobler-Lommatzsch en propose trois (TL 3, 1853). Ces deux dictionnaires ayant un exemple en commun, nous totalisons donc six exemples<sup>16</sup>. Trois d’entre eux appartiennent à des textes en anglo-normand: *Donc li achatet filie d’un noble franc* (*Alex.* 8e) (TL); *Jo si nen ai filz ne filie ne heir* (*Ch. Rol.* 2744) (TL); *filie* dans *Chron. d’Angl.*, ms. Barberini, f. 6 r<sup>o</sup> (GdfC); on ne s’étonnera donc pas de relever trois autres exemples de cette graphie dans l’AND2i qui signale les graphies *filie*, *fylie*, *filie*, *fillie* et *fillye*. Deux autres exemples de Godefroy et Tobler-Lommatzsch sont empruntés à des textes méridionaux: *Audez, fillies Jherusalem!* (*Passion* 261) (TL et GdfC); *filie* au v. 4108 de MistSBernL (GdfC)<sup>17</sup>; il faut ajouter que nous relevons *fillie* dans *L’Histoire de sainte Barbe* (Maurienne, XVI<sup>e</sup> s.) et *filie* dans *La Passion de Bessans* (1553)<sup>18</sup>. J. Chocheyras note que la finale de

<sup>13</sup> Dès la période latine, l’adjectif épïcène VŌLĀTĪLIS est substantivé au neutre pluriel sous la forme VOLATILIA “oiseaux”, d’où sont issues les rares formes avec [l] palatalisé relevées en ancien et moyen français.

<sup>14</sup> La finale *-ilie* ou *-illie* n’est pas attestée dans FEW 1, 364a-369a, s.v. \*BILIA.

<sup>15</sup> Elle n’est pas signalée dans FEW 3, 516b-518b, s.v. FĪLIA.

<sup>16</sup> Nous écartons un exemple extrait d’un manuscrit pour lequel nous ne disposons pas de localisation: *filie* dans *Brut*, ms. Munich, 3396 (GdfC).

<sup>17</sup> Le relevé établi par Jakob Fourmann donne *fillie* 280, 288, 490, 550, 1400, 1408, 2025, et *filie* 4108, à côté de *filie(s)* 269, 404, 2087 (Fourmann 1913, 721). Précisons qu’au v. 490, *fillie* est placé à la rime avec l’adjectif *abille*.

<sup>18</sup> Voir Chocheyras 1971, 105, pour le premier texte, et 168, pour le second.

*filie*, comme celle de *cruvechie* (voir *infra* au mot *crevechés*), est savoyarde (Chocheyras 1971, 168). Cette information lui a été fournie par Gaston Tuaillon (Chocheyras 1971, 168, n. 15), lequel a récemment eu l'amabilité de nous confirmer que les graphies *filie* et *fillie* sont plus largement caractéristiques de l'aire francoprovençale.

La majorité des formes relevées se répartit donc entre le domaine anglo-normand et le domaine francoprovençal. L'orientation générale donnée à cette étude par les autres items nous incite à privilégier cette seconde localisation. G. Tuaillon nous précise en outre que ces graphies doivent être lues « avec l'intonation francoprovençale [ˈfiɫi], c'est-à-dire avec une première syllabe porteuse de l'accent de mot [ˈfi] et une syllabe finale faiblement accentuée [ɫi]. Cette intonation n'est pas française ; dès le XV<sup>e</sup> siècle, la forme française *filie* a été prononcée [ˈfiɫ], comme elle l'est encore parfois aujourd'hui, puis [ˈfiʝ] comme nous le faisons. La prononciation [ˈfiɫi] existait encore au XX<sup>e</sup> siècle dans les patois du sud-est du département de l'Allier ». L'étude des rimes dans la *Conception* viendra conforter nos conclusions.

Lorsqu'ils sont à la rime, les mots *bilie*, *griliez*, *quilie* et *voulatilie* riment ensemble ou avec le mot *filie* ; c'est donc logiquement sur ce dernier terme que portera notre analyse. Une fois écartés les quelques cas où la versification du texte peut sembler défectueuse, le relevé exhaustif des rimes<sup>19</sup> montre que, dans notre mystère, *filie* et *fillie* se trouvent généralement à la rime avec un mot en *-ile* ou *-ille* avec [l] non palatal : *file* (forme conjuguée de *filer*) (× 10), *(h)abile*, *abille* “habile” (× 7), *stille(s)* (× 3), *file* “file” (× 10), *distille* (× 2), *estille* (× 1), *hisle* “île” (× 1), *infertilles* (× 1), *sterile* (× 1), *ville* (× 1), *cile* “celle” (?) (× 1). Le mot n'apparaît que trois fois à la rime avec un mot en *-ilie* : *bilie*, *quilie*, *voulatilie*. Il rime encore avec des mots en *-ie* : *Marie* (× 3), *begnie* “bénisse” (× 1), *melodie* (× 1), *vie* (× 1). Cette forte tendance du fatiste à faire rimer *filie* avec un mot en *-ile* ou *-ille* avec [l] non palatal ne remet pas en question la valeur

<sup>19</sup> Relevé des graphies *filie* et *fillie* à la rime : *filie* : *abile* 1300-1301, *voulatilie* : *filie* 1345-1346, *filie* : *hisle* 1665-1666, *bilie* : *filie* 1724-1725, *infertilles* : *filiez* 2259-2260, *sterile* : *filie* 3069-3070, *filie* : *file* : *distille* 3403-3405, *filie* : *distille* : *file* 4001-4003, *vie* : *filie* 4073-4074, *filie* : *file* 4107-4108, *file* : *filie* 4188-4189, *filie* : *abille* 4420-4421, *filie* : *file* 4522-4523, *filie* : *cile* 4843-4844, *fillie* : *habile* 5068-5069, *filie* : *file* 5316-5317, *filie* : *file* 5476-5477, *filie* : *abile* 5710-5711, *filie* : *abile* 5730-5731, *Marie* : *filie* 5925-5927, *filie* : *file* 6018-6019, *Marie* : *filie* : *begnie* 6054-6057, *filie* : *abille* 6151-6152, *filie* : *abile* 6528-6529, *filie* : *file* 6862-6863, *filie* : *file* 6922-6923, *filie* : *file* 7928-7929, *filie* : *stilles* 8104-8105, *ciel* : *filie* 8204-8205, *filie* : *quilie* 8672-8676, *filie* : *file* 8717-8718, *filie* : *ville* 8749-8751, *filiez* : *stilles* 9231-9232, *filiez* : *stille* 10099-10101, *filie* : *estille* 10835-10836, *melodie* : *Marie* : *filie* 11654-11657.

phonétique de la graphie *-ilie*, d'abord parce que, comme nous l'avons dit, la *Conception* se caractérise par la grande irrégularité de sa versification et contient en assez grand nombre de simples assonances, ensuite parce que de telles rimes se retrouvent dans des textes localisables dans l'aire francoprovençale, notamment dans MistSBernL, où *fillie* rime avec *abile* "habile", *mille*, *Gile* et *ville*. Quant à la rime avec un mot en *-ie*, elle paraît justifiée par la prononciation francoprovençale expliquée ci-dessus; elle est par ailleurs illustrée dans *La Passion de Bessans*, où *filie* rime avec *prie* (Chocheyras 1971, 168).

Toutefois, pour aller jusqu'au bout de cette étude, il nous faut signaler une dernière rime: *ciel*: *filie* 8204-8205, laquelle suppose *a priori* que le mot *filie*, à côté de [syɛl], puisse être prononcé [fyɛl]. Or, c'est en anglo-normand que sont relevées les graphies *fiele*, *fiell*, *fielle*, comme dans l'exemple suivant: *il covient este après xiiij anz et de feme competent a luy que n'est my fiell de villein ne de marchant* (c. 1420-1489)<sup>20</sup>. Plutôt que de trouver ici la preuve d'une éventuelle influence anglo-normande sur notre texte, il nous paraît plus simple et donc plus vraisemblable de considérer que le fatiste, comme en maint autre endroit du texte, s'est suffi d'une assonance bien fragile entre *ciel* (peut-être avec diérèse en dépit de l'étymologie) et *filie*.

En conclusion, l'emploi récurrent et constant des graphies *filie* et *fillie* – et secondairement de *bilie*, *griliez*, *quilie* et *voulatilie* – vérifie la localisation de la langue de notre texte dans l'aire francoprovençale, comprise au sens large.

Les items classés ci-dessous, essentiellement des faits lexicaux, permettent de confirmer et d'affiner l'orientation méridionale du texte de la *Conception*, orientation déjà garantie par plusieurs phénomènes signalés précédemment.

• *alin*, de *alin* 2840, loc. adv., "de là-bas": *Incontinent, par gente aleure, | va t'an toust droit a Joachin, | le quel est au chanp de alin, | pres de son betailz et pasteurs*. 2838-2841<sup>21</sup>. – Les rares occurrences de la forme

<sup>20</sup> Extrait de *Readings and Moots at the Inns of Court*, S. E. Thorne (éd.), Selden Soc. 71 (1952), App viii 696, cité par AND2i. Godefroy relève également: « *Li iretajes sera rendus a la fielle* (*Digestes*, ms. Montp., f° 74c) » (GdfC 9, 620b). Signalons que, parallèlement, l'anglo-normand connaît, à côté de *volatilie*, la forme *volatiel* (AND2i et DMF2): *Et oultre [...] achatéz de polaille et volatiel, c'est assavoir [...] des owes, gelyns et chapons* (*Anglo-Norman Letters and Petitions from All Souls* (ms. 182), M. Dominica Legge (éd.), Oxford, B. Blackwell (Anglo-Norman Texts, 3), 1941, cité par DMF2).

<sup>21</sup> En l'occurrence, le *chanp de alin* désigne les pâturages où se retire Joachim, après avoir été chassé du Temple de Jérusalem.

relevées par FEW sont limitées au domaine provençal (Marseille, Châteaurenard – Bouches-du-Rhône) (FEW 5, 403 a, s.v. LÖNGĒ). Le mot est également relevé avec cette graphie dans la région languedocienne par Mistral au sens de “là-bas, au loin” et dans la locution *d’alin* “de là-bas” (Mistral 1, 71 b, voir également Alibert, p. 87 b, s.v. *ailai*). Le mot est caractéristique du domaine de langue d’oc, notamment provençal.

• *allegrance* 9635, s. f., “joie, allégresse” : *Nulle n’avons allegrance*. 9635. – Godefroy fournit huit exemples de ce mot empruntés à six sources distinctes (Gdf 1, 215 a). Plusieurs nous conduisent dans différentes aires du domaine septentrional. Un passage de *l’Introductoire d’astronomie* (BnF, fr. 1353, f. 34<sup>c</sup>; fin XIII<sup>e</sup> s.) nous amène dans le Nord-Ouest<sup>22</sup>. Les trois exemples tirés de la *Chronique des Ducs de Normandie* de Benoît de Sainte-Maure (II, 3546, 10629 et 17347; fin XII<sup>e</sup> s.) sont empruntés à l’édition de F. Michel dont le manuscrit de base (ms. BL Harl. 1717) est marqué par des traits anglo-normands (voir la notice au sigle BenDucM du DEAF)<sup>23</sup>; cependant, le mot apparaît également dans BenDucF 5712, 12801 et 19526, localisé comme suit dans la notice du DEAF : « poit. ca. 1174 (prob. terminé 1175 ou peu après) »<sup>24</sup>, ce qui paraît invalider une éventuelle localisation du mot dans le domaine spécifique de l’anglo-normand. Enfin, la citation tirée de *l’Histoire ancienne jusqu’à César* (intitulée par Gdf : *Estories Rogier*) est empruntée au ms. BnF, fr. 20125, f. 60<sup>a</sup>, pour lequel la notice du DEAF propose la localisation suivante : « pic. et Est ?, Acre ca. 1287 » (au sigle HistAnc); l’auteur supposé de cette vaste compilation, Wauchier de Denain, pourrait nous conduire dans la même aire septentrionale<sup>25</sup>.

Cependant, à côté de ces cinq citations empruntées à trois sources des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, trois autres, plus tardives, favorisent un ancrage du

<sup>22</sup> Pour la localisation de IntrAstrD, voir la notice du DEAF, ainsi que la remarque de G. Roques dans son compte rendu de BibleAcreN : « pour sa localisation v. mes remarques ds RLIR 62, 556, qui accordent au texte une coloration occidentale, et je n’exclus pas qu’il puisse aussi appartenir au français d’outremer » (Roques 2007, 566).

<sup>23</sup> Le mot *alegrance* apparaît encore dans une variante du *Roman de Troie en vers* de Benoît de Sainte-Maure empruntée au ms. *M*<sup>2</sup> identifié comme suit « agn. déb. 13<sup>e</sup> s. » par le DEAF (voir la notice au sigle BenTroieC). L’occurrence du mot est relevée dans *Le Roman de Troie par Benoît de Sainte-Maure* (Constans 1904-1912, t. 3, 86, v. 16447).

<sup>24</sup> G. Roques suggère que la localisation proposée par le DEAF est erronée et qu’on peut admettre une localisation dans la région de Tours.

<sup>25</sup> G. Roques nous signale toutefois qu’il privilégierait, quant à lui, la seconde localisation proposée par le DEAF (« Acre »).



mot dans le domaine méridional: la première citation est de Pierre Bersuire (trad. de Tite-Live, ms. Ste-Gen., f. 122<sup>e</sup>), lequel, né à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle à Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée), fait un long séjour à la cour pontificale d'Avignon (1320-1350)<sup>26</sup>; la seconde est empruntée au *Pas d'Armes de la Bergère maintenu au Tournoi de Tarascon*, attribué à Louis de Beauvau (XV<sup>e</sup> s.)<sup>27</sup> et publié par G. A. Crapelet; la dernière est d'Antoine Noguier (*Histoire tolosaine*, 1556, p. 307). En outre, FEW signale pour l'ancien et le moyen français Oton de Grandson (né en Savoie entre 1340 et 1350) et *L'Entrée d'Espagne* (chanson de geste franco-italienne du XIV<sup>e</sup> s.) (FEW 24, 288 a-b, s.v. ALĀCER), ce qui nous conduit, dans le domaine méridional, à une aire orientale et périphérique de la Galloromania. Enfin, FEW relève le mot en ancien provençal, ancien béarnais, ancien bressan et ancien francoprovençal (FEW 24, 288 b). À ces occurrences viennent s'ajouter PassAuvR, 4529 (signalé par DMF2), MystTrDoms, 369, 583, 3631, 6219, 9498, 9584, MistSBernL, 22, 458, 1399, 2303, 3427, MistSSebastM, 2914, 5772<sup>28</sup>, ainsi qu'un exemple relevé dans le *Miracle de saint Nicolas* conservé dans le ms. 115 du fonds Ashburnham de la Bibliothèque Laurentienne<sup>29</sup>, et un dernier exemple (corrigé sans doute à tort en *allegeance*) dans A. Restori, *Tre preghiere francesi del sec. XV (per nozze Del Vasto-Celano)*, Parme, 1892, II, 7 (voir R 22 [1893], p. 342). Doivent encore être signalées plusieurs occurrences du mot *allegance*: dans une pièce provençale du ms. BnF, fr. 844: *queu nai ioi ne allegance*<sup>30</sup>, dans une variante de *Pierre de Provence et la Belle Maguelonne*<sup>31</sup>, dans la *Cronicque et Hystoire de Appollin, roy de Thir* (imprimé genevois, fin du XV<sup>e</sup> siècle)<sup>32</sup>, dans une *Farce pour deux personnages*, Lor-

<sup>26</sup> Marie-Hélène Tesnière, « Pierre Bersuire » (*DLFr*, 1161 a-1162 b).

<sup>27</sup> Voir Gunnar Tilander et Françoise Fery-Hue, « Louis de, Pierre de, Jean de Beauvau » (*DLFr*, 962 b-963 a).

<sup>28</sup> À côté de *s'alegrer* 6635 que nous signale G. Roques, forme qui suppose la correction de l'édition de L. R. Mills qui transcrit: « Or te, alegre Luxifer, » et qu'il faut lire: « Or te alegre, Luxifer, », suivant la remarque de Michel Rousse dans son compte rendu de MistSSebastM (Rousse 1972, 466).

<sup>29</sup> Voir Aebischer 1932, 36, v. 700; texte antérieurement édité par Ida Del Valle de Paz dans *La Leggenda di S. Nicola nella tradizione poetica medioevale in Francia*, Firenze, 1921, 125-140 (voir 136, v. 685).

<sup>30</sup> Voir Gauchat 1893, 395, l. 8.

<sup>31</sup> Voir la variante à *pour luy donner allegance* (PProvBabbi, p. 140, xxvii, l. 42) donnée par le ms. 3354 de la Bibliothèque de l'Arsenal, copié à Valence en 1471 (voir p. xviii): *allegance*.

<sup>32</sup> Voir Vincensini 2006: *Messagier est de allegance* (p. 529, f. 20v<sup>o</sup>), *Messagier est d'allegance* (f. 21r<sup>o</sup>).

deau et Tart Abille XV<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>. G. Roques nous signale une dernière attestation du mot, attestation que nous n'avons pas eu l'occasion de vérifier, dans une lettre de François I<sup>er</sup> à sa mère, Louise de Savoie<sup>34</sup>: *laquelle chose donna alegrance a nous gens*.

Dans *EnfantSageS*<sup>35</sup>, la forme *alegrance* répond au provençal *alegransa*; on comparera: *L'empereur après demande: Quelle chose est songe? – L'enfant respont que c'est chose qui donne alegrance et aulcunes-fois grant desplaisir...* (p. 340) à: *Causa es que dona alegransa ses pro e tristicia ses dant* (p. 315). Dans la traduction en langue française du *Doctrina pueril* de Ramon Llull, on relève encore la même forme<sup>36</sup>, ainsi que dans des textes en langue mixte<sup>37</sup>.

À l'intérieur de l'aire méridionale, c'est donc dans la moitié est que se concentre une grande majorité des occurrences relevées. La forme résulte vraisemblablement en ancien francoprovençal<sup>38</sup> d'une extension de la forme de l'ancien provençal.

• *anfle, amfle, emfle* 2486, 2649, 3308, 4218, 5839, adj. m. et f., “gonflé de colère, bouffi d'orgueil”, 3308, 4218, 5839, “d'une rigueur exagérée”, 2486, “rempli de colère”, 2649: *...nous somez estéz dans le temple. | – La loy est bien rude et anfle | d'ancin lez gens rebouter. 2485-2487, Son intention voez pervertir, | que Dieu regnira et le temple. | Contre elle je suis cy anfle | que omques crapault ne fust tant. 2647-2650, Tout hey versé dans le temple. | A Joachin qu'estoit si amfle | je ne scey si l'ange a parlé. 3307-3309, ne te cource, anfle crapaut 4218, Plus emfle suis que ung crapault*

<sup>33</sup> Lecoy 1983: *Tu venoyes tousjours en ma mayson | moy promettre que j'aroye alegrance*. (p. 113, v. 561-562); extrait d'un texte conservé dans un manuscrit copié au XV<sup>e</sup> siècle dans le Midi de la France, sans doute à Avignon.

<sup>34</sup> Copie d'une lettre du 14 septembre 1515 dans *Mémoires et Documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, 1852, 66.

<sup>35</sup> Passages également relevés dans *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie* 34/7 (1913), 235.

<sup>36</sup> Llinarès 1969: *Cele joie, ne cele alegrance ne puet du tout estre entendue en cest monde...* (p. 103), *La joie et l'alegrance que nostre dame ot...* (p. 106), *sa joie et sa alegrance* (p. 109).

<sup>37</sup> Voir Stimming 1906: *Al cor ai une alegrance* (p. 80, n° 5, v. 1); en revanche, c'est la forme *alegrage* “allégresse” que nous relevons dans *Le lai de Nompar: Pos del rivage | ou non vei message | ni alegrage, non joi...* (Billy 1995, 80, v. <113-116> 117-120).

<sup>38</sup> Voir encore, dans ce domaine, Stimm 1955: *Mout m'a pou dura ma alengraci et li reproches me durera toz jorz*. (p. 35, § 10, l. 18), avec, en note de bas de page, la remarque suivante: «*kann alengraci belassen werden? lat. exultatio, also alengraci gemeint*» (n. 8).



5839. – L'adjectif est employé dans la *Conception* au féminin (2486) et au masculin (2649, 3308, 4218, 5839). L'interprétation de la forme féminine ne laisse aucun doute ; quant à la forme masculine *enfle*, *a priori* corrélatrice du féminin, elle est déduite dans la *Conception* de l'emploi répété de l'adjectif à la rime avec le substantif *tample* (2486, 2649 et 3308).

Dans les exemples fournis par Huguet (Hu 3, 432a-b) et Godefroy (Gdf 3, 150b)<sup>39</sup>, l'adjectif est exclusivement au féminin. Toutefois, l'absence de formes masculines tient certainement moins à un emploi exclusif de la forme au féminin en ancien et moyen français qu'à la difficulté qu'on peut trouver à distinguer *enfle* de *enflé*, dans un manuscrit ou un imprimé, en l'absence de signe diacritique. Aussi supposons-nous que de nombreuses occurrences de l'adjectif *enfle* au masculin ont été transcrites par *enflé* et analysées comme des formes adjectivées du participe passé du verbe *enfler*.

Godefroy précise que l'adjectif « est resté avec le même sens dans la Saintonge, le Lyonnais et la Suisse romande ». Quant à Huguet, il cite Olivier de Serres (*Théâtre d'Agr.*, VIII, 2, Paris, 1605), Vasquin Philieul (trad. de Pétrarque, Livre IV, *Triomphe d'Eternité*) et Olivier de Magny (*Odes*, II, 43). Or nous savons qu'Olivier de Serres (1539-1619) est ardéchois, que Vasquin Philieul (1522 - c. 1582/1586) est originaire de Carpentras et qu'Olivier de Magny (1529-1561) est né dans une famille bourgeoise de Cahors. FEW signale la forme *enfle* comme caractéristique de l'ancien provençal : Provence (XIII<sup>e</sup> s.) et Dauphiné (XV<sup>e</sup> s.) (FEW 4, 673a, s.v. ĪNFLĀRE). Pour le mfr., FEW renvoie à Olivier de Serres, déjà relevé dans Huguet. La forme s'est largement maintenue dans l'aire méridionale, avec quelques prolongements dans le sud du domaine d'oïl, soit au total : la Saintonge, le Berry, la Bresse (Chalon, Louhans), la Franche-Comté (Brun, Pierrecourt, la Grand'Combe, Petit-Noir), la Suisse romande, la Savoie, la région lyonnaise (Lyon<sup>40</sup>), le Tarn (Castres), l'Aveyron, le Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand), la Provence (Marseille). Enfin, Mistral relève cette forme en languedocien et dauphinois (Mistral 1, 911a). À l'intérieur de l'aire méridionale dont il relève essentiellement, l'aire de localisation de l'adjectif *anfle* est donc circonscrite à une moitié orientale<sup>41</sup>.

• *ar* 360, 403, 8293, adv., « maintenant, à présent » : *Ar, alés. 360, Ar, vous boutéz tous a genoulx 403, Ar, parle ung peu le seculere. 8293.* – La

<sup>39</sup> La seule référence mentionnée par Godefroy est reprise par Huguet.

<sup>40</sup> Voir également Molard 1805, 83.

<sup>41</sup> Voir également l'article « ENFLE » de J.-P. Chambon dans Rézeau 2001, 403b-407a.

forme *ar* constitue une variante du provençal *ara*, variante considérée comme appartenant au vieux langage antérieur au XVI<sup>e</sup> siècle (Honnorat, 1846, t. 1, p. 131 c); la forme est signalée par FEW en apr. (FEW 4, 472 b, s.v. HÖRA). Nous la relevons dans quelques poésies lyriques provençales des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>42</sup>. L'emploi de cette forme nous conduit dans le sud-est du domaine méridional.

La présence de cette forme dans la *Conception* fournit quelques informations essentielles sur le processus de copie du ms. Condé 616. Précisons tout d'abord qu'une quatrième occurrence de l'adverbe *ar* a été corrigée au v. 848. Dans le manuscrit, nous lisons : *Ar venez...*, avec la lettre initiale *A* barrée et un *o* ajouté dans la marge.

Dans notre texte, les quatre occurrences du mot sont systématiquement disposées au tout début du premier vers d'une réplique, de telle sorte que la voyelle *a* se trouve toujours à l'emplacement de la lettrine qui introduit régulièrement chaque réplique. Cette lettrine est tracée au moment de la rubrication du manuscrit, mais elle est annoncée par une lettre d'attente inscrite en minuscule par le scribe lors de la copie du texte. Or un examen attentif du manuscrit révèle que, dans tous les cas, la lettre d'attente inscrite par le copiste n'est pas un *a*, mais un *o*.

Ces remarques nous amènent à formuler l'hypothèse suivante. Lors de la copie du texte, le scribe prévoit de substituer au provençal *ar* l'adverbe *or* : cette substitution se fait immédiatement quand *ar* est dans le corps du texte, mais quand l'adverbe provençal est placé dans l'*original* au début d'une réplique, le copiste trace la lettre d'attente *o* à l'emplacement prévu pour la lettrine. Lors de la rubrication du manuscrit, le rubricateur, qui peut avoir lui-même effectué la copie du manuscrit, trace machinalement les lettrines d'après l'*original*, qu'il doit encore avoir sous les yeux, et d'après les lettres d'attente inscrites dans le manuscrit : à l'initiale des v. 360, 403, 848 et 8293, il reproduit machinalement l'*original* sans prêter attention à la lettre d'attente. Lors d'une relecture du manuscrit, l'une des quatre occurrences de l'adverbe *ar* est corrigée : l'adverbe provençal est par conséquent jugé inapproprié.

Il semble donc que, lors de la copie du ms. Condé 616, le scribe se soit livré à un travail de dérégionalisation du texte de la *Conception* tel qu'il était conservé dans l'*original*. Cet effort de dérégionalisation ne peut tou-

<sup>42</sup> Citons par exemple Guilhem de Cabestanh, *Ar vey qu'em vengut als jorns loncs...* (Pauphilet 1952, 788), et Bertran de Born, *Ar ve la coindeta sazós...* (p. 808), à côté de Bernard de Ventadour, *Ara no vei luzir solelh...* (p. 800).

tefois qu'avoir été limité, car l'analyse du texte fait ressortir plusieurs graphies régionales que le copiste n'a manifestement pas cherché à corriger<sup>43</sup>.

• *arrancher* 1957, 1959m, 7521, 10030, 11522m, v. tr., "arranger": *arranchéz vous* 1957, *arrancheez* 1959m, *arranchés* 7521, *tu arranchez* 10030, *aranchent* 11522m. – Cette forme verbale avec la sourde [š] est relevée dans FEW en mfr. nfr. (ca. 1550) (FEW 16, 244b, s.v. HRING). Ce consonantisme n'est pas relevé par Tobler-Lommatzsch (TL 1, 512-513, s.v. *arengier*). Parmi les trois exemples de la forme avec sourde cités par Godefroy (Gdf 1, 389a-c, s.v. *arengier*), deux au moins paraissent nous amener dans l'aire méridionale. En premier lieu, la traduction par Jean Temporal de l'*Historiale description de l'Afrique* de Léon l'Africain (Lyon, 1556); ensuite, *Le Livre du roy Rambaux de Frise*<sup>44</sup>. Le troisième exemple est emprunté à « *Trad. de l'Hyst. des plant. de L Fousch*, ch. CVII »<sup>45</sup>. La forme apparaît en outre dans *La Ressource de la Chrestienté* d'André de la Vigne<sup>46</sup>, ainsi que dans *Tristan et Lancelot*, composé par le poète lyonnais Pierre Sala (1457-1529)<sup>47</sup>.

<sup>43</sup> Voir notamment *cur* et *la cite* (ou *la site*).

<sup>44</sup> Pour ce texte, nous renvoyons à l'édition de Barbara N. Sargent-Baur (Sargent-Baur 1967). La forme avec sourde apparaît dans le passage suivant : *Si s'en allerent au devant des Dampnoiz, lesquelz furent bien esbaiz quant ainsi les veirent arrenchés en bataille* (p. 58, l. 292-294). Le ms. 3150 de la Bibliothèque de l'Arsenal, choisi comme manuscrit de base, date de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et a été exécuté pour Pierre de Beaujeu, duc de Bourbon : « [i]t may have been passed at Pierre's death to the Moulins library of Charles, count of Montpensier » (p. 15); ainsi ce manuscrit se retrouve-t-il probablement dans la même collection que l'actuel ms. Condé 616. Remarquant plusieurs faits phonétiques attestés dans le Nord, l'Est et le Nord-Est, l'éditeur considère que « the scribe was a North-easterner » (p. 37). Toutefois, on sait que plusieurs phénomènes fréquemment attestés dans ces régions sont également relevés dans des domaines d'oïl et notamment les domaines savoyard et francoprovençal. On consultera par exemple les conclusions de Jakob Fourmann dans son analyse de la langue de MistSBernL (Fourmann 1913, 746-747). Tel est d'ailleurs le cas de la majorité des phénomènes phonétiques signalés par l'éditrice (Sargent-Baur 1967, 36-37). Enfin, l'emploi de la graphie *-lh-* pour noter [l] palatal (p. 35) nous amène assurément dans le domaine méridional.

<sup>45</sup> Il s'agit là des *Commentaires très excellens de l'hystoire des plantes*, texte composé en latin par Léonarth Fousch et traduit en langue française par Eloy Maignan. L'ouvrage a été publié à Paris en 1549, chez Jacques Gazeau. Rien ne nous permet, en l'état actuel de nos recherches, de localiser la langue de cette traduction dans le domaine méridional. Eloy Maignan fut médecin à Paris.

<sup>46</sup> Brown 1989 : *Et les parsonnages ainsi noblement assiz et arranchés...* (Appendice III, 179, l. 92-93).

<sup>47</sup> Benozzo 2001 : *Si appella tous ses sergens et les arrencha au tour du lict* (chap. vi, 165, l. 261).

On notera par ailleurs que les autres formes avec *sourde* appartenant au même paradigme morphologique sont caractéristiques du domaine francoprovençal où le substantif *ranche* est largement représenté : Allier (Franchesse, Moulins), Loire (Roanne), Saône-et-Loire (Tournus, Mâcon, Bresse louhannaise), Franche-Comté (Petit-Noir), Neuchâtel, Annecy, Lyon, Saint-Maurice-de-l'Exil (Isère), Romans (FEW 16, 241 b). On relève également l'adverbe *ranchément* dans le sud du domaine d'oïl (actuelle région du Centre – Cher, Indre, Indre-et-Loire, Nièvre) et dans l'Allier (FEW 16, 243 a) ; le mot *ranche* est attesté dans les mêmes régions et le département de l'Yonne (Saint-Martin-sur-Ouanne) (FEW 16, 241 b). Malgré ce prolongement dans le domaine d'oïl, nous concluons avec J.-P. Chambon que ce phénomène est essentiellement caractéristique du domaine francoprovençal<sup>48</sup>.

• *avoir* 4471, s. m., “avis” : *Vostre beau fruit nous voulons voir. | – Il me semble, a mon avoir, | que mes voysinez sont a la porte.* 4470-4472. – La forme relevée dans le texte est un correspondant français, non attesté dans FEW, de formes occitanes et francoprovençales : « Apr. *eiviaire* “opinion” (vel. 14. jh. ; dauph. 1512), *a mon esvyayre* “à mon avis” (Embrun 16. jh., Ram), bdauph. *esvyáyre*, pr. *esviaire* “semblant” (Alpes, Achard), Limagne *a mon evidzère* “à mon avis”. – Zuss. Apr. *avegaire* “manière de voir, avis” (Millau 1373, Doc 196). Daupha. *enviaire*, Bruis *m'es inviaire* “m'est avis”. Viv. *aviaire* “manière de voir, avis” M. » (FEW 14, 428 a, s.v. *VIDÈRE*). La forme peut encore être rapprochée du verbe *aveoir* “s'aviser” (FEW 14, 424 b), relevé dans *L'Entrée d'Espagne* (chanson de geste franco-italienne du XIV<sup>e</sup> s.), ainsi que de l'expression d'afr. mfr. *a mon avis*, dont on relève par ailleurs de nombreuses occurrences dans la *Conception* (1502, 1895, 2413, 3035, 3519, etc.).

Manifestement dérégionalisée lors de la copie du manuscrit, cette forme relève d'une aire méridionale circonscrite au nord du domaine provençal et à la frange inférieure du domaine francoprovençal. En outre, la forme régionale dont *avoir* “avis” paraît issu suppose à la rime (au lieu de *voir* 4470) un aboutissement du latin *VIDERE* avec un vocalisme qu'on peut situer dans la même région : « alyon. *veir* », « adauph. *veer* », « awald. *veser, veir* » (FEW 14, 420 a, s.v. *VIDÈRE*).

• *barbote* 1156, s. f., “personne bavarde” : *O Sathan, leyde barbote, | a quoy emploie tu ton angin ?* 1156-1157. – Le substantif féminin est relevé

<sup>48</sup> J.-P. Chambon relève et analyse le substantif féminin *ranche* “rangée, file (de pèlerins)” dans ChambonMystSéb, p. 76.

par Godefroy au sens de “masque à barbe” (Gdf 1, 582 a-b, s.v. *barbote* 2, avec *barboce* comme variante). Le sens proposé est déduit de deux exemples extraits de deux versions de la *Chronique du Pseudo-Turpin*: *Si orent faites unes barbotes cornues qui senblarent diables e si tenoient en lor mainz canpanes que il sonoent* (*Chronique de Turpin*, version dite poitevine<sup>49</sup>); *Iceulx meschants infideles qui estoient a pied se mirent en avant et se desguiserent d'aucune maniere de faulx visaiges en prenant aucunes barbores cornues tellement quils ressembloyent a dyables et ennemys d'enfer* (*Chronique de Turpin*, Paris, Silvestre, 1835, f. 17 v<sup>o</sup>, reproduction d'un imprimé de 1527)<sup>50</sup>. Le mot est rapproché par Godefroy de *barboiere* auquel il donne le même sens (Gdf 1, 581 c-582 a) et qui est utilisé par Gautier de Coinci comme synonyme de *deable* et *maufé*<sup>51</sup>.

On sait que sur la scène d'un mystère un diable pouvait être masqué: le sens proposé par Godefroy pourrait donc convenir en l'occurrence. Toutefois, dans le texte de la *Conception*, l'insulte ne paraît pas gratuite. La très nette propension des diables à la vantardise est bien illustrée par les textes médiévaux et notamment les mystères. Ici, Lucifer reproche sûrement à Satan sa hâblerie, en même temps que sa laideur. C'est pourquoi nous comprenons le mot *barbote* dans la *Conception* au sens de “personne bavarde”.

Le mot *barbot* “bavard” est connu dans les parlers neuchâtelois et suisse romand; la forme féminine est attestée à Bizonnes (Isère, La Tour-du-Pin, Grand-Lemps) (FEW 1, 444 a, s.v. BORVO-). GPSR relève *barbòta*, avec les sens de “personne bavarde” et “babil, loquacité” (GPSR 2, 249 a), à côté de *barbò* “personne qui parle indistinctement, bredouilleur,

<sup>49</sup> Texte édité par T. Auracher d'après le ms. BnF, fr. 5714, localisé dans la Saintonge et daté du 1<sup>er</sup> tiers du XIII<sup>e</sup> siècle (voir la note au sigle Turpin<sup>1A</sup> du DEAF). Voir Mandach 1970: *Quant Karles comanda que nostre premeire batallie chevau-chiast e se ferist entre les Sarrazins, li Sarrazin a pie vindrent avant; si orent faites une barbotes cornues qui ressembloient deable, e tenoient en lurs mainz campanes qu'il sonoent molt durament.* (p. 308, 309.24-27). La conséquence immédiate de cette mise en scène est la fuite des chrétiens. Voir la note tout à fait éclairante que l'éditeur consacre au mot *barbote* (Mandach 1970, 336), laquelle suggère une influence occitane dans la création de ce substantif.

<sup>50</sup> Exemple cité, quoique plus tardif, pour l'idée plus précise qu'il permet de se faire d'une *barbote*.

<sup>51</sup> Le terme est donc fréquemment associé au personnage du diable et à ses diverses activités. On relève encore *barbotes* au sens de “bavardages” dans *mener barbotes* (Duhl 2005, v. 1193), seul exemple cité par Huguet d'après une édition antérieure (Hu 1, 483 b, s.v. *barbote* 2); *Abuz*, qui reproche dans cette scène à *Sotte* de *mener barbotes*, lui dit ensuite: *Ton cas n'est qu'une diablerie* 1197.

bavard, sot discoureur” (GPSR 2, 248a-b, 5°) et *barboter* “parler indistinctement, marmotter, bredouiller” (GPSR 2, 249a-250a, 3°)<sup>52</sup>. FEW relève encore «pr. *barbato* “brouillonne, bavarde”, aost. *barbouta* “homme de paille, épouvantail; femme laide et mal arrangée”». Ainsi, si notre analyse du passage n’est pas erronée, le sémantisme de *barbote* nous conduit dans le domaine provençal et plus nettement dans la région sud-est de l’aire francoprovençale, où la forme est attestée avec le vocalisme [o]/[u] (vs le pr. *barbato*) nécessaire à la rime dans la *Conception*. Cependant, notre compréhension du texte demeurant discutable, nous devons écarter cet item au moment de conclure.

• *caborne* 609, 4802, 9372, 9508, 11735, s. f., “trou, caverne, tanière” : *La benediction d’anfer, | de la roue et de la chaudiere, | [...] | de noz sés, de noz grazillions, | de noz tenebrez, de noz cabornez !* 601-609, *Or t’en fuys en ta caborne !* 4802, *Gardéz bien nostre caborne.* 9372, *Lez peres avons en noz cabornez.* 9508, *Fricassés moy toustes ces cornes ! | Fectes trestous grant tempeste ! | Rompés a force voz cabornes ! | – Nous clorons premier noz portes | et puis vous orrés le deduist.* 11733-11737. – De par sa formation, le mot *caborne*, qui résulte du croisement du latin CAVERNA et de l’occitan *bôrna* “cavité, creux”, “terrier”, etc. (Alibert, p. 189a), nous oriente d’emblée dans le domaine méridional.

Le terme peut également désigner une sorte d’habitation comparable, selon ses dimensions, à une *maison à freste* : *Et les non ayant maison à freste, ains seulement des cabornes, n’estoyent tenus qu’au payement d’ung chappon; adjoinct toutefois que si en la dite caborne residoit quelque laboureur qui y fyt focage, seroit tenu en six deniers annuels [...]. Sous condition toutefois qui [sic] si aulcung des dits hommes ou femmes de la dite puissance de Romainmotier, avoit caborne excédante dix et huit pieds en largeur, en quelle il fit residence et feu, tel seroit (pour la dite caborne), de la condition de ceux ayant maison à freste*<sup>53</sup>.

Dans la *Conception*, le terme désigne spécifiquement l’antre de chaque diable en enfer. Il est représenté avec ce sens dans les aires provençale et francoprovençale (FEW 1, 567b, s.v. BRUNNA), mais il connaît un prolongement dans le domaine d’oïl (Poitou, Saintonge).

<sup>52</sup> Nous relevons également l’infinitif substantivé *barbouter* au sens de “bavardage” dans *MystTrDoms : Langue enflambée, plaine de violence, | Que n’es tu traitte maintenant de ma gorge ? | Ton barbouter me mettra en souffrance*, 9838-9840. Ce *barbouter-là* est encore diabolique : il s’agit de celui de Satan.

<sup>53</sup> Gingins-La-Sarra 1844, 873 ; le passage est extrait du document LXXXIII, «Modification de la Cense de Clées» (A°. 1589), p. 872-876. Le substantif *caborne* est encore employé avec le même sens aux p. 874-875.



• *chanal* 10078, s. f., “rigole, conduite d’eau” : *Je quier la chanal et cente | par ou coule vostre sainte eau.* 10078-10079. – L’évolution de CA- (syllabe prétonique latine) en *cha-* plutôt qu’en *che-* est caractéristique des parlers nord-occitans<sup>54</sup>. FEW relève cette forme dans l’Ain (adomb.), le Forez (afor.), le Lyonnais (alyon.) et le Dauphiné (adauph.; depuis le XVI<sup>e</sup> s.), à côté de *canal* en ancien provençal (FEW 2, 168b, s.v. CANĀLIS). Toutefois, l’emploi de cette forme (avec le vocalisme initial [a] et le sémantisme retenu) n’est pas signalé par FEW au féminin, comme dans notre texte. On rencontre des variantes du mot au féminin, mais avec d’autres acceptions, dans différentes zones du domaine méridional. En l’absence de documentation complémentaire, nous retiendrons donc que la forme paraît caractéristique de cette aire, comprise au sens large.

• *cite* 11610, 11617, 11625m, *site* 11168, s. f., “action de disposer des convives à table (pour un repas)”, notamment dans *fere la cite* “disposer les convives à table” : *Suremant on se disnera. | Fecte la site.* 11167-11168<sup>55</sup>, *De la cite que on s’avance. | Comancéz a laver les mains.* 11610-11611, *Bon m’en samble par le plus beau | que la cite acop soit faicte | et en vertus la plus parfaite | soit la premiere au cief de table. | – Qui sera ce ? – Sans point de fable, | ce doit estre nostre espouzee, | Marie de vertus paree. | Ainssin me samble que ce doit fere.* 11616-11623<sup>56</sup>, *Lors soit fecte | la cite.* 11624m-11625m. – Les formes *cite* et *site* apparaissent comme des variantes au substantif *assiette* (FEW 11, 400a-b, s.v. SĒDĒRE). Dans notre édition du texte, nous transcrivons *la cite* et *la site* plutôt que *l’acite* et *l’asite*; en effet, cette graphie est clairement marquée soit par un espace entre l’article et le substantif, soit par l’insertion d’une barre verticale introduite par le copiste lorsque l’article et le substantif sont agglutinés : *lalcite*.

Indépendamment de l’alternance des graphies *s* et *c* pour [s], alternance commune dans la *Conception*, ces formes se caractérisent par l’aphérèse de la voyelle initiale et la présence du vocalisme [i] sous l’accent. Au sens de “assiette, écuelle”, le mot est relevé avec aphérèse du [a] initial dans une majeure partie de l’aire méridionale. Mais ce n’est que

<sup>54</sup> Anglade 1921, 161 ; Bec 1967, 40.

<sup>55</sup> On lit dans la marge l’indication scénique suivante : *Lors soit mis Jozef | le premier tablé, sa femme | au prez de ly, puis | Cleöphe et sainte Anne | davant ; et lez | viergez a une aultre | table, a ppar ellez.* 11168m-11168m.

<sup>56</sup> Deux serviteurs de la maison de sainte Anne se soucient de faire passer à table les personnes invitées aux noces de Marie et Joseph.



dans le Rhône<sup>57</sup> que FEW relève la combinaison des deux caractéristiques notées ci-dessus. Il faut donc conclure que la forme relevée dans notre texte, répondant au francoprovençal *sīta* (noté avec *ī* accentué par FEW), est caractéristique d'une région très restreinte de ce département.

- *coller* 11022, v. tr., “honorer” : ...*vostre saint nom je colle*. 11022. – Selon FEW, la forme est caractéristique de l'aire provençale (P. Pansier, *Histoire de la langue provençale à Avignon du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*) et de la région vaudoise (FEW 2, 886b, s.v. CÖLĚRE). Le DMF2 signale deux occurrences du verbe (s.v. *coler* 1). La première, relevée dans *La Vie de sainte Colette* du Père Pierre de Reims (également dit de Vaux), donne le seul exemple du mot hors de l'aire méridionale : le texte a été édité par le Père Ubald d'Alençon d'après un manuscrit du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, copié à Gand<sup>58</sup>. La seconde citation, qui apparaît comme unique exemple dans Godefroy (Gdf 2, 181b, s.v. *coler* 2), est empruntée au *Voyage d'outremer en Jérusalem* ; il nous oriente vers l'Agenais d'où est originaire l'auteur, Nompar de Caumont (1393-1428). Une autre occurrence du verbe apparaît dans *La Bible d'Acre* (BibleAcreN, p. 94, l. 23), qui compte « quelques occitanismes » (p. xcii) ; la forme est également considérée par Takeshi Matsumura comme méridionale. Enfin, l'exemple relevé par Tobler-Lommatzsch est extrait du ms. BnF, fr. 818 (seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s.), qui nous amène dans le Lyonnais (TL 2, 563). Ces attestations ne peuvent que confirmer l'origine méridionale du texte au sens large.

- *coulonie* 8660, s. f., “quenouille” : *Ma coulonie ainssin l'a filé*. 8660. – Plusieurs fois relevé par FEW 2, 928a, s.v. CÖLŮCŮLA, ce type se caractérise par son vocalisme initial en [u]/[o] et par l'inversion de ses consonantismes : [l] suivi de [n] palatal, au lieu de [n] suivi de [l] palatal, comme dans *quenouille*. Il est attesté dans une aire étirée du nord au sud et circonscrite, dans le domaine d'oïl, à la Bourgogne : abourg. *coloigne* (XIV<sup>e</sup> s.), mfr. *coloigne* (*Les Fortunes et Adversités de Jean Regnier*, milieu du XV<sup>e</sup> s.). Dans le domaine méridional, la forme est représentée dans une large partie de l'aire francoprovençale : département de l'Allier

<sup>57</sup> ALF, point 818, c'est-à-dire dans le sud du département du Rhône, à la limite du département de la Loire, dans la région de Saint-Symphorien-sur-Coise. Coïncidence s'il en est, c'est de ce même bourg qu'est originaire Symphorien Champier dont nous citons plus bas plusieurs extraits.

<sup>58</sup> Nous empruntons ces informations au compte rendu de Takeshi Matsumura de BibleAcreN, à paraître dans la *Revue Critique de Philologie Romane*. Nous remercions Richard Trachsler qui nous a très aimablement permis de prendre connaissance de ce compte rendu et de la réponse de Pierre Nobel, avant leur parution.

(Couzon *cologne*); région de Lyon (alyonn. *cologne*, XIV<sup>e</sup> s. – lyonn. *coloigni*, dans R 39 [1910], p. 524 – Lyon *cogni* – Villefranche); département de l'Ain (Lagnieu, Valromey, Belley); la Savoie (sav.); le Valais (Montana, Valais). Vers le sud, dans les zones limitrophes du domaine francoprovençal, FEW relève *kuluño* (Ardèche), *coulonio* (Drôme), *coulounia* (Hautes-Alpes), *coulougno* (Isola, Entraunes).

Le type relevé dans la *Conception* est majoritairement représenté dans une bande médiane qui traverse d'est en ouest l'aire francoprovençale, avec une concentration particulière dans la région de Lyon, étendue au département de l'Ain. L'emploi de cette forme tend donc à confirmer l'aire de localisation que nous proposerons dans notre conclusion.

- *crevechés*, s. m. pl., “couvre-chefs, chapeaux” : *Lors lez pouvez | vont estandre leurs | crevechés devant | le temple*. 1906m-1907<sup>m</sup>, *Lors il vont devant | le temple estandre leurs | crevechés*. 7506m-7507<sup>m</sup>. – La forme n'est pas spécifiquement méridionale. Elle se caractérise par le déplacement du [r] vers la syllabe initiale. Ce trait phonétique est localisé par FEW dans le domaine d'oïl en ancien champenois («achamp. *crevechié*») et en normand («norm. *creveché* [1707, Heymann]»), et dans le domaine francoprovençal en ancien lyonnais («alyon. *cruvachié*») et en Franche-Comté (Bletterans, Jura – «*crevachie*») (FEW 2, 1143b, s.v. COOPĒRĪRE), à quoi l'on ajoutera la Savoie où J. Chocheyras relève *cruvechie* (dans *La Passion de Bessans*<sup>59</sup>).

Ce n'est *a priori* que dans le domaine d'oïl que la forme apparaît avec le même vocalisme initial que dans la *Conception*. Toutefois, l'alternance dans le texte des radicaux *crou-* et *creu-* dans des formes régionales du verbe *couvrir* (voir *infra*) laisse supposer la possibilité d'une même alternance dans le substantif *crevechés* dans le domaine francoprovençal. En l'absence de documentation complémentaire, nous écarterons cependant cet item au moment de conclure.

- *crie* 8771, 8783, 8799, s. f., “annonce publique, proclamation” (ou “crieur public, héraut” aux v. 8783 et 8799) : *La crie m'est fort annoyeuze*. 8771, *Toutez fouez il y a amande, | selon que la crie disoit*. 8782-8783, *Que respon tu ? | – La crie avoir antandu | pour vous garder d'estre emendable*. 8798-8800. – Ce particularisme lexical a été analysé par ChambonMystSéb, p. 73-74, auquel nous renvoyons pour le détail (voir également Gdf 2, 372b-c, et FEW 2, 1487a, s.v. QUĪRĪTARE). Nous signalons par ailleurs une

<sup>59</sup> Voir Chocheyras 1971, 168.

occurrence du mot dans un document du XIV<sup>e</sup> siècle en Suisse romande<sup>60</sup>, ainsi que dans la *Cronicque et Hystoire de Appollin, roy de Thir* (dans un imprimé genevois de la fin du XV<sup>e</sup> siècle)<sup>61</sup>; nous relevons en outre plusieurs occurrences du mot sous la plume de Symphorien Champier<sup>62</sup>.

En dépit d'un exemple liégeois de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, la forme est caractéristique de l'aire méridionale au sens large. Dans le domaine francoprovençal, elle est attestée dans le Lyonnais, l'Ain (Dombes), la région de Genève et la Suisse romande.

- *crouvés* 5215, *creuvéz* 6332, v. pron., “se couvrir, (re)mettre son couvre-chef” : *Monseigneur, or vous crouvés* 5215, *Mon amy, or vous creuvés*. | *L'onneur soit donné a Dieu*. 6332-6333. – Le radical *creuv-* (ou *crouv-*) est caractéristique de l'ensemble du domaine francoprovençal, avec une seule attestation à l'ouest de la Saône et du Rhône et un seul prolongement dans les Vosges (Saint-Nabord, Ramonchamp) (FEW 2, 1141 a, s.v. COOPĚRĪRE).

- *cur* 24, 46, 210, 463, 511, etc., s. m., “cœur” : *de cur bening* 24, etc. – Le copiste emploie presque systématiquement la graphie *cur* dont la prononciation [kœr] est régulièrement vérifiée par la rime; on ne relève que deux fois la forme *ceur*, dans les locutions *a par ceur* 4592 (où *ceur* rime justement avec *cur*) et *par ceur* 4601<sup>63</sup>. La graphie *cur* n'est relevée par FEW que dans la région nantaise et dans le patois de Lallé (Hautes-Alpes) (FEW 2, 1170 a, s.v. CÖR).

<sup>60</sup> Voir Schüle 2002, acte n° 298, 1373-1395, p. 460-462 : *il doit fere sa crye* (§ 23, p. 461; relevé dans le glossaire avec le sens de “proclamation publique”, p. 622).

<sup>61</sup> Voir Vincensini 2006 : *fayre une crie* (p. 517, f. 5r°).

<sup>62</sup> Voir Allut 1859. Sont reproduits dans cet ouvrage deux textes de Symphorien Champier où nous relevons le substantif *crie*. Dans *Les nouvelles venues a Lyon de la reception de nos seigneurs les Dauphin & duc Dorleans en France* (p. 229-233), texte paru en 1530, il apparaît cinq fois aux p. 230-231, par exemple dans : *cy apres en la crye & publication* (p. 230). Dans *La Hierarchie de saint Jehan de Lyon* (p. 373-383), nous relevons : *les cries lesquelles se font par la ville* (p. 378). P. Allut précise que Symphorien Champier est né en 1471 (ou 1472) « à St-Symphorien-sur-Coise, gros bourg Lyonnais » (p. 12) et que la date de sa mort est incertaine : « Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il vivoit encore en 1537 » (p. 46).

<sup>63</sup> Rarement attestée, cette graphie est cependant constante dans les mystères de la Procession de Lille (voir Knight 2001, 100); on la relève également dans la *Passion d'Arras* (Richard 1891, v. 4023, 4569), mais aussi dans *Sotise a huit personnaiges* (Duhl 2005, v. 1389).

• *cuydez* 1000, s. f. pl., dans *sans nulles cuydez* que nous glosons par “sans aucune erreur, sans aucune méprise” : *Dieu, veulliéz nous reparer | lez cherez que* (= “qui”) *sassus sont vuidez*. | – *Je scey toust sans nulles cuydez* 998-1000. – Non attestée dans la partie septentrionale de la Galloromania, la forme répond à l’apr. *cuida, cuda* “pensée, conjecture” (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s., dans deux auteurs originaires du Limousin) (FEW 2, 839 a, s.v. COGITARE). À la limite nord du domaine francoprovençal, le mot est représenté, avec le vocalisme [ü], en plusieurs points de la Franche-Comté. FEW donne les sens “spéculation manquée”, “bévue”, “sottise”, “mauvaise spéculation”, “entreprise en l’air” et “désir déraisonnable”. Le sémantisme commun est celui de la pensée erronée ou extravagante. Bien qu’apparemment méridionale, cette forme, dérégionalisée dans notre texte, ne semble pas localisable dans l’aire que nous proposerons pour situer la langue du texte.

• *darnier* 8083<sup>m</sup>, prép., “derrière” : *Nostre Dame soit au melieu | du temple davant sancta sanctorum | et Gabriel darnier elle*. 8083<sup>m</sup>. – Ce type est largement représenté dans le domaine francoprovençal (Franche-Comté, Bresse louhannaise, Saône-et-Loire, Lyon, Isère) et en Suisse romande (GPSR 5, 426 a-427 b); il est également signalé en Provence : « pr. *darñe* » (FEW 3, 47 b, s.v. DE RĚTRO); à quoi nous ajoutons *MystTrDoms*, 2767<sup>m</sup> : *dernier* “derrière”. Ce type est caractéristique de la partie orientale du domaine d’oc avec une forte implantation dans le domaine francoprovençal<sup>64</sup>.

• *debouchéz* 8715, p. pa. de *deboucher*, v. intr., “sortir, apparaître tout à coup” : *Nous somez trestous debouchéz !* 8715<sup>65</sup>. – Si notre analyse du texte n’est pas erronée et si nous supposons que la forme a été dérégionalisée (comme plusieurs autres dans le texte), le sens retenu n’est attesté que dans l’Ain (Ruffieu, Versailleux) : « Ruff. *dēbutsīe* “déboucher”, Vers. *dēbōsé* “sortir, apparaître tout à coup” » (FEW 15-1, 204 a, s.v. \*BOSK-). FEW signale par ailleurs, mais au XVIII<sup>e</sup> siècle et dans la région picarde (Saint-Pol-sur-Ternoise, Pas-de-Calais), l’adjectif *dēbōšē* au sens de “intelligent, malin” (FEW 15-1, 204 a et FEW 1, 452 a, s.v. \*BOSK-), sens qui pourrait convenir. Par prudence, l’interprétation du passage demeurant très discutable, nous écartons cette forme au moment de conclure.

<sup>64</sup> Voir Pignatelli/Gerner 2006, qui signale « la préposition *derreniers* (livre II) “derrière” » (p. 90; voir également à la même page la n. 66). Voir par ailleurs, Pignatelli 2006 : « *dernier* (XVI<sup>e</sup> s. Doubs, Mâcon, Suisse), *dargnier* (Lyon) et *au dernier de* “derrière” chez Jean Servion (Savoie, vers 1460) » (p. 373).

<sup>65</sup> Dans ce passage, trois galants paraissent au moment où des princes, dont ils vont se moquer, arrivent à Jérusalem.

• *deffarde* 6515, 11192, 11712, s. f., “désordre, trouble”: *la fete avons que* (= “qui”) *plus ne tarde | a la quelle, par grant deffarde, | arons seans le populere*. 6514-6516, ...*a Marie je manrey guerre. | [...] | Alors voyrras belle deffarde*. 11189-11192, *Dieu Marie tient en sa garde | que* (= “qui”) *nous fera malle defarde* 11711-11712. – La forme est relevée dans différentes régions de l’aire méridionale avec les sens de “biens”, “dépouille”, “restes”, etc. (FEW 19, 45a-b, s.v. FARDA), à quoi nous ajoutons *MystTrDoms*, p. 628 (*deffarda* “restes, rebut”, p. 918) et *PassAuvR*, 953 (*desfarde* “privation de son éclat”: *Croyés mes parolles et dicts | pour faire aux diables desfarde*. 952-953). Dans notre texte, l’emploi du mot au v. 6515 paraît exclure les sens de “rixie” (Ruffieu – Ain, Belley, Champagne), “défaite” (Marseille), “accident” (Entraumes – Alpes-Maritimes), “désordre, carnage” (Puisserguier – Hérault, Béziers), “désordre, débris” (Limousin), sens qui pourraient cependant convenir aux deux autres occurrences relevées et que nous appliquons volontiers à l’occurrence relevée ci-dessus dans *PassAuvR*. Au v. 6515, en effet, le grand prêtre du Temple de Jérusalem fait remarquer, d’une façon purement préventive, que l’arrivée des fidèles pour une cérémonie religieuse peut être l’occasion d’un désordre qui ne se caractérise par aucune forme d’agressivité et qui d’ailleurs ne se vérifiera pas dans la pièce. Le sens de “désordre” est notamment représenté dans le patois lyonnais: «Lyon *défarde* “désordre, trouble, panique”» (FEW 19, 45b). Alors que la forme *deffarde* est limitée à la partie orientale du domaine d’oc, le sémantisme retenu pour l’une des occurrences de notre texte situe le texte assez précisément dans la région de Lyon.

• *dicte* 11458, s. f., dans *a la dicte de vous* que nous glosons par “conformément à ce que vous avez dit”: *A la dicte de vous, prodompnez, | vous serez certez visitéz*. 11457-11458<sup>66</sup>. – L’expression est absente des dictionnaires consultés, mais nous relevons *MistSBernL*, 4183-4185: *Je vuel que vous soyés amys | Et que tout soit a nostre dicte | Du fievreux, du paraletique*, où l’expression *a nostre dicte* nous semble avoir un sens équivalent à celui proposé pour la *Conception*; nous comprenons: “Je veux que vous soyez amis et que tout soit fait conformément à ce que nous avons dit, en ce qui concerne celui qui a de la fièvre, le paralytique”<sup>67</sup>. Parmi d’autres formes, FEW signale *dito* “ce qui est dit” (Toulouse) et *dite* “ce qui se dit” (bearn.) (FEW 3, 68a, s.v. DĪCERE). Correspondant au

<sup>66</sup> Dans cette scène, Talari, le serviteur de Joachim, s’adresse à son maître qui a fait annoncer les noces de Joseph et Notre-Dame, auxquelles tous ont été conviés.

<sup>67</sup> Le passage est relevé par DMF2 (s.v. *dite*) qui reprend cependant la glose de l’éditeur: “avis, jugement” (*MistSBernL*, p. 194).

masculin *dit* régulièrement employé dans *à son dict* “suivant sa parole” (Hu 2, 226a), la forme féminine *dite* paraît nous renvoyer au domaine méridional, où nous relevons une variante à la tournure *a la dite de qqn* dans un mystère comptant plusieurs régionalismes francoprovençaux.

- *dire* 7291, v. tr., “demander”, dans *dire* + interr. indir. introduite par *si*: ...*ma dame Anne a vous m’envoie, | disant, si Dieu me convoie, | si au temple vous voullés venir.* 7290-7292. – Ce sémantisme n’est connu qu’en apr. selon FEW: «apr. *dir* “demander” (Lv; Z 38, 583)» (FEW 3, 67b, s.v. DĪCERE). FEW renvoie à un texte attribué à Peire Bremon Ricas Novas (fin de la 1<sup>re</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> s.; Provence): *E di li per que’m fai | Morir en tal esmai* (ZrP 38 [1917], p. 580, v. 48-49, voir la note p. 583). Huguet relève quatre exemples du verbe au sens de “demander”, dont un chez Brantôme et trois chez Monluc (Hu 2, 192a, s.v. *dire* 1); GPSR relève plusieurs exemples du verbe *dire* avec le même sens dans la construction *dire* + interr. ind. introduite par *si* ou, plus rarement, un mot interrogatif (GPSR 5, 747b)<sup>68</sup>.

Le verbe *dire* est employé avec le sens de “demander” dans la moitié est du domaine d’oc (et notamment dans l’aire de localisation où nous conduiront nos conclusions), mais sa présence dans des textes de Brantôme et Monluc nous interdit de restreindre sa localisation à ce seul domaine.

- *dorcer* 7499, v. tr., “frapper, battre”: *Il t’a bien dorcé ton panier | a bon hessiant et sans moque. | – Regarde cy quelle coque | il m’a donné de son baton.* 7499-7502. – À côté du mfr. *dosser* dont DMF2 relève un exemple dans une farce de la fin du XV<sup>e</sup> siècle (voir également Gdf 2, 754a, et Hu 2, 256a) et que FEW localise dans le nord du domaine d’oïl: «Mons *dosser* (schon DI), St-Pol» (FEW 3, 144b, s.v. DORSUM), la forme *dorcer* répond à l’apr. *dorsar*, relevé au sens de “battre” (FEW 3, 144b).

- *ebdomadiere* 8078, s. f., “personne qui, dans un couvent ou un chapitre, est chargée de présider l’office pendant une semaine”: *Vous, Ozam, ebdomadiere, | signéz la table.* 8078-8079. – La forme du français standard *hebdomadier* (s. m.), dont il est donné cinq exemples, est relevée par Godefroy (GdfC 9, 751b) avec le sens de “celui qui dans un couvent ou un chapitre est de semaine pour faire l’office et y présider”. FEW relève *ebdomadier* comme un hapax en apr. et *hebdomadier* en mfr. nfr. depuis

<sup>68</sup> Nous relevons peut-être une autre occurrence de ce verbe avec le même sens dans *Gouvert d’Humanité*, 1210: *Mais je vous ditz: | Pour aller droict en paradis | Est confession necessaire?* 1210-1212.



1511 (FEW 4, 395 a, s.v. *HEBDOMADARIUS*). La forme féminine relevée dans notre texte apparaît comme le correspondant français, non attesté dans les dictionnaires consultés, de la forme occitane relevée par FEW: «Apr. *ebdomadaria* “religieuse qui exerce cette fonction” LvP»<sup>69</sup>.

- *estriliade* 11212, s. f., “volée de coups, rossée”: *Jamez ne n’ust telle estriliade*. 11212. – La forme répond à celles de l’aire méridionale: «pr. *estrihado* [...], aveyr. *estrillado*, Ytrac *estritádo* [...], Agen *estrillado*, bearn. *estrilhade*» (FEW 12, 303 b, s.v. *STRĪĠILIS*). Dans le domaine septentrional, la première attestation relevée par FEW de la forme *estrillade* au sens de “coup d’étrille” est tardive: Guillaume Du Vair (1556-1621). Toutefois, le mot apparaît antérieurement avec ce sens dans le *Debat de Mars et du Cul*, lequel peut être daté de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. L’analyse des filigranes du manuscrit, qui a appartenu à Jean I<sup>er</sup> de Clèves, nous conduit en Champagne et dans le nord-est du domaine d’oïl<sup>70</sup>. Nous ne recourrons donc à cet item qu’avec prudence pour confirmer nos conclusions.

- *gorge* 2601, 3269, 8005, s. f., “bouche”: *Je t’ay uché a pleyne gorge*. 2601, *Nous l’uchérons a pleyne gorge*. 3269, *Si tenir je te puis jamés, | je te bezerey en la gorge*. 8004-8055. – Dans les emplois relevés, le mot *gorge* a probablement le sens de “bouche”. Si l’expression *a pleine gorge* “de toute sa force” (DiStefLoc, 485 a-b) est bien attestée à côté de *a pleine bouche* “sans se gêner, tout son saoul” (DiStefLoc, 96 b), il convient de noter que, d’une façon plus déterminante, *bezer qqn en la gorge* “donner un baiser, embrasser” apparaît comme une variante régionale de *baiser qqn en la bouche*, dont DMF2 donne trois exemples (s.v. *baiser*) et que nous relevons également pour désigner le baiser de Judas dans *Le Mystère de la Passion Nostre Seigneur* (PassEntreR, 1062-1063). Ce régionalisme sémantique (que nous relevons encore dans *MystTrDoms*, 9839<sup>71</sup>) est analysé dans ChambonColin, p. 391-392, ChambonMystSéb, p. 74, et ChambonFarce, p. 173, auxquels nous renvoyons pour le détail. Ainsi, «*gorge* “bouche” (et sens dérivés) apparaît [...], aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, comme nettement caractéristiques du français du quart sud-est (et de Toulouse)» (ChambonColin, p. 392).

<sup>69</sup> G. Roques suggère que la source exploitée ici pourrait se trouver dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 1908, 27, ce que nous n’avons pas eu l’occasion de vérifier.

<sup>70</sup> Voir Van Hemelryck 2004, 320, v. 160. Le substantif apparaît au dernier vers du *Debat de Mars et du Cul*: *Et, qui dira la meilleur audience, | Aura de Mars une luisant salade | Ou il aura du Cul une estrillade... !* 158-160.

<sup>71</sup> Voir *supra* l’extrait de *MystTrDoms* (v. 9838-9840), cité dans la note 52.

• *gouvert* 5280, s. m., “gouvernement, conduite” : *De par noz vouloir* (i.e. la volonté de Dieu) *vous* (i.e. l’archange Gabriel) *yrés* | *a elle* (i.e. Marie) *par* (= “pour”) *son guouvert*. | *Soit en esté, soit en yvert*, | *acompanniéz la an toust pas*. 5279-5282. – La forme est caractéristique du domaine méridional (voir FEW 4, 300b, s.v. GÜBĒRNARE). Le mot est caractéristique «de l’occitan [...], du francoprovençal [...] et du français de ces régions»<sup>72</sup>. Nous relevons plusieurs exemples de cette forme dans des textes dramatiques : *Le Mystère de saint Martin*<sup>73</sup>, 640, 713, *MystRouergL*, 725, 727, 780, et la *Moralité d’Argent* attribuée à Jazme Oliou<sup>74</sup>; il apparaît encore sous la plume de Jean d’Abondance dans *Gouvert d’Humanité*, 10, 843 (à la rime avec *yvert*) et 1688<sup>75</sup>. Ces exemples témoignent de la bonne représentation du mot dans l’aire de localisation proposée dans notre conclusion.

• *leyne* 8692, adj. f., “douce, lisse” : *La miene est douce, gente et leyne*. | *Ellet quasi demy florie*. 8692-8693<sup>76</sup>. – S’il ne s’agit pas d’une simple francisation du lexème latin *lenis*<sup>77</sup>, la forme *leyne* pourrait relever de l’aire méridionale : Auvergne (Vinzelles), Limousin (notamment Chavanat), Dordogne (Saint-Pierre-de-Chignac) et Charente (Puybarraud). On constate par ailleurs un fort ancrage dans l’aire francoprovençale, en Suisse (Gruyère, Ollon, Vionnaz) et Haute-Savoie (La Chapelle d’Abondance) (FEW 5, 249a, s.v. LĒNIS).

• *menage* 5847, s. f., “jeune fille” : *Si elle vien a nostre heritage*, | *je la gaudirey a mon gré*. | *Je ne me hebaïs de menage* | *am plus que de la fleur du pré*. 5845-5848<sup>78</sup>. – Nous proposons de traduire comme suit les v. 5847-5848 : “Je ne me soucie pas plus de la jeune fille [i.e. la Vierge Marie] que de la fleur des champs.” Relativement rare (si toutefois notre compréhension du mot *menage* n’est pas erronée), ce sémantisme est limité à l’aire

<sup>72</sup> Chambon 1997, 120-121. Nous renvoyons à cet article pour l’analyse détaillée du mot.

<sup>73</sup> Guillaume 1909 : *As-tu doncos leyssa perdre* | *Martin per ton mary govert*? 639-640 et *L’a des ans que entre nos dos* | *Aven tengu melhor govert* 712-713.

<sup>74</sup> Voir Aebischer 1972<sup>1</sup>, 51. Le texte de cette moralité a été édité par P. Aebischer (Aebischer 1929, 453-501); le substantif *gouvert* est encore relevé au v. 1164.

<sup>75</sup> Sur cette pièce, voir Aebischer, 1972<sup>2</sup>.

<sup>76</sup> Dans cette scène, l’un des princes de Judée montre à ses compagnons la tige de bois que, comme les autres, il présentera au grand prêtre dans l’espoir d’épouser Notre-Dame. En effet, celui dont la baguette fleurira miraculeusement prendra pour femme la jeune fille.

<sup>77</sup> Dans plusieurs lexiques médiévaux, le latin *lenis* est glosé par l’afr. *souef* (voir RoquesLex, t. I, 382, et t. II, 228).

<sup>78</sup> Alors qu’on s’inquiète en enfer de la sainteté de la toute jeune Marie, un diable fanfaronne et, comme à son habitude, fait preuve de vantardise.

méridionale, comprise au sens large (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Landes) (FEW 6-1, 187 a, s.v. MANÈRE).

- *palette* 5049, s. f., “planchette (sur laquelle on écrit)” : *Mere pleyne de bonté, | j’ay ung fetu et ma palette*. 5048-5049<sup>79</sup>. – Pour désigner un abécédaire<sup>80</sup>, le mot, bien représenté, apparaît dans une zone restreinte : en Suisse (dialecte de Fribourg, patois de Blonay, patois genevois, canton du Valais) et en Savoie (notamment en Haute-Savoie, également à Thônes, Balme-de-S., mais avec la forme *épaltée*) (FEW 7, 478 a, s.v. PALA).

- *pallade* 11207, voir *pic*.

- *paute* 8637, 9363, s. f., “patte” : *O Sathan a noere paute*, 8637, *Beste sauvage a noere paute*, 9363. – Non attestée dans le domaine d’oïl, la forme répond à l’apr. *pauta* que FEW relève dans différents endroits du domaine méridional. Elle apparaît notamment au sud de l’aire francoprovençale (mdauph.) (FEW 8, 75 b-76 a, s.v. \*PAUTA).

- *pic* 11207, s., dans l’expression *Je ‘n arey pic ou pallade* “j’en tirerai quelque profit”. – Régionalement marquée, la tournure apparaît fréquemment dans les dictionnaires de la langue d’oc : *ben ‘n aurai pic o pelado* (Mistral 2, 527 b, s.v. *pelado*); *be n’aurèi pic o pelàdo* “j’en emporterai quelque morceau, j’en tirerai quelque profit” (Moulis 1995); *de pic o de pelada* “de façon ou d’autre, en frappant ou en écorchant” (Alibert, p. 546 a, s.v. *picar* “frapper, battre, heurter”, “piquer”, etc., où la locution est décomposée en *pic* “coup frappé avec une pointe” et *pelada* “écorchure”). Nous avons plusieurs fois relevé la même expression dans des textes localisés dans le domaine francoprovençal : MistSSebastM, 1595 : *mes je n’arey pic ou pelladie* (= “j’en aurai”; avec *pelladie* relevée au sens de “massue” par l’éditeur, p. 303); *Christofle*, 2703 : *Nous en aurons pic ou pellade*<sup>81</sup>. Dans *MystRouergL*, le substantif *palada*, encore dans la bouche d’un diable, est

<sup>79</sup> Dans cette scène, Notre-Dame s’adresse à sa mère, sainte Anne, devant laquelle elle se présente afin d’écouter son enseignement. Elle a pris pour cela de quoi écrire.

<sup>80</sup> « On collait l’alphabet sur une petite planche » (FEW 7, 484 a, s.v. PALA, n. 22). Dans notre texte, la *palette* désigne plus exactement la planchette qu’utilise Notre-Dame, non pour apprendre à écrire, mais pour noter l’enseignement dispensé par sa mère.

<sup>81</sup> Pierre Servet ajoute la note suivante : « Locution non retrouvée, mais dont la signification est à peu près claire. On connaît le sens de *pic* dans le contexte du jeu de criquet : il s’agit d’un terme utilisé lorsque l’on passe de 30 à 40 points. L’expression consacrée est *dire pic*, c’est-à-dire doubler la mise. Inversement, *avoir la pelade* doit être compris comme la marque d’une perte. On peut donc traduire approximativement l’expression par “quitte ou double”. » (*Christofle*, 212, note au v. 2703).

cependant glosé par “pelletée” : ...*tu auras aquesta palada !* 1873 (suivi de l’indication scénique : *Aras li meta la palada del plom fondut en la boqua.*), *tu mangaras aquesta palada* 2087 (suivi de l’indication scénique : ...*li meta los serpens dedins an una pala...*).

Malgré les gloses divergentes données au mot *pallade* qui doit être rattaché au latin *PALA* (FEW 7, 476b-477a), l’expression apparaît comme caractéristique de l’aire méridionale, notamment dans sa moitié orientale.

- *prefait* 5434, s. m., “travail convenu, besogne qui résulte d’un accord” : *Fes ly achever son prefait* 5434. – La forme *preffait* (FEW 9, 371b, s.v. *PRĒTIUM*), également dans la tournure *achever son preffait*, est traitée par ChambonColin, p. 389-390, auquel nous renvoyons pour le détail et à quoi nous ajoutons *MistSBernL* : *Je vous trouveray ung bon homme | Qui prendra trestout a pris fait.* 3200-3201, *MystTrDoms* : « Prefat, prifet, priffet, prisfaict, prisfeyctz : *prix fait.* » (p. 923 ; cf. par exemple : ...*a qui l’on ballat a prisfeyctz...*, p. 628)<sup>82</sup>, *Christofle*, 15569<sup>83</sup>, ainsi qu’une occurrence du mot relevé dans *Le Séjour d’Honneur* de Saint-Gelais<sup>84</sup>. Le mot est relevé par J.-P. Chambon avec le sens de “travail à forfait, pour un prix convenu”<sup>85</sup>. D’une part, le substantif avec ce sens est attesté « très majoritairement, dans les parlers de la moitié sud de la Galloromania » (ChambonColin, p. 389). D’autre part, du fait du vocalisme de la syllabe initiale (*pre-* plutôt que *pri-*), la forme « exclut une phonétique d’oïl » (ChambonColin, p. 391). La forme apparaît donc comme caractéristique de l’aire méridionale au sens large.

- *rebuzé* 11234, p. pa. employé comme adj., “déchu, dépravé” ou “radoteur” : *Vien sa, vien, fou rebuzé !* 11234. – Le sens du mot, employé comme injure, demeure difficile à déterminer avec exactitude et de manière définitive. Toutefois, le mot relevé dans le texte apparaît comme un correspondant français, non attesté dans les dictionnaires, de formes de l’apr., soit l’adjectif *rebuzat* “déchu, dépravé”, soit le participe passé du verbe *rabuzar* “radoter”, ces deux mots étant représentés en divers points du domaine occitan et dans l’aire francoprovençale (FEW 10, 199b-200a, s.v. *REFŪSARE*).

<sup>82</sup> Les exemples mentionnés ici ne se trouvent pas dans le texte lui-même, mais dans les « Conclusion et depense faicte pour le jeu et mistere des Troy Doms » (p. 599-643).

<sup>83</sup> Occurrence relevée dans Roques 2006, 581, où G. Roques note que *pris faict* a ici le sens de “besogne” et signale encore *priffet* dans *MystTrDoms*, 8931.

<sup>84</sup> Duval 2002, III.v.150 : *a prix fait*, au sens de “pour un prix convenu d’avance” (voir au glossaire, p. 490).

<sup>85</sup> Voir ChambonColin, p. 389-390 ; voir également l’article « PRIX FAIT OU PRIX-FAIT » de J.-P. Chambon dans Rézeau 2001, 832b-834b.

• *reclamer* 31, 350, v. pron., dans *soi reclamer a qqn* “se recommander à”: *Chesqum que* (= “qui”) *a elle se reclame* | *voulantier vien a son atteinte*. 31-32, *Je veulx que a Dieu on se reclame* 350. – L’emploi pronominal du verbe dans cette construction est relevé avec ce sémantisme comme un occitanisme par DMF2 dans PassAuvR, 1081: *Prince des cieulx, bonté succree, | a vous de bon cuer me reclame!* 1080-1081. FEW relève, comme un hapax, l’ancien languedocien *se reclamar a* “se recommander à” (XV<sup>e</sup> s.) (FEW 10, 152a, s.v. RECLAMARE). Peu représentée, cette construction est caractéristique de l’aire méridionale.

• *sallir* 576, 2600, 3270, 4203, 5820, 7656, 8240, 8639, 10630, v. intr., “sortir”, également dans la locution *sallir dehors*, 533, 6832, 11120. – Tandis que le sémantisme du verbe n’est pas spécifique de l’aire méridionale (FEW 11, 92b-93a, s.v. SALIRE), sa morphologie constitue un particularisme régional large à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. J.-P. Chambon signale en effet que la graphie *sallir*, où *ll* note [l], peut être caractéristique de parlers occitans, où le thème *sal-* s’est maintenu. Ainsi, d’après les exemples relevés par Huguet (Hu 6, 674b-675a, s.v. *saillir*), «la réfection du thème est normalement acquise au 16<sup>e</sup> siècle (la dernière attestation du thème en *-l-* est mfr. *sallir* ca. 1480 dans FEW 11, 92b)» (ChambonFarce, p. 176, auquel nous renvoyons pour le détail). L’emploi de cette graphie, récurrent dans la *Conception*, viendra conforter notre conclusion sans constituer un argument définitif, puisque la date de rédaction du texte et celle de la composition du manuscrit sont de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

• *soner* 246, 841, 1046, 1059, 1626, 2020, 2543, 4040, 4433, 4707, 4711<sup>m</sup>, 4714, 5099, 5140, 5229, 5480, 6533, 6819, 7076<sup>m</sup>, 7973, 8394, 9761, 10092<sup>m</sup>, 11132, v. tr., “appeler (qqn) pour le faire venir”: *Il lez* (i.e. les serviteurs) *nous fauldra soner*. 246, *Sonéz trestous voz compagnions*. 841, etc. – Avec les sens de “appeler qqn, interpeller” et “convoquer”, le verbe *soner* n’est représenté qu’en occitan, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, et dans une partie restreinte du domaine francoprovençal, à savoir la région de Lyon (FEW 12, 97b-98a, s.v. SÖNARE). Pour le détail de l’analyse de cette forme, nous renvoyons à ChambonMystSéb, p. 74, qui mentionne en outre un exemple en mfr., de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, relevé par Geneviève Hasenohr chez un auteur «probablement d’origine francoprovençale ou occitane». Nous relevons encore le mot dans PProvBabbi: *commença a sonner Pierre a haulte voix* (p. 118, XXIV, l. 9-10)<sup>86</sup>, *elle vyt venir une pelerine et sonna et la pelerine vint a elle* (Appendice 1. Testo del ms. C. Coburg, Landesbi-

<sup>86</sup> Le sens de *sonner* est ici confirmé par une variante relevée dans le ms. Paris, BnF, fr. 19167, qui donne pour ce passage le verbe *appeler*.

*bliothek*, 4, [XXIV], p. 250)<sup>87</sup>. L'emploi récurrent du verbe *soner* avec ce sens vérifie partiellement l'aire de localisation proposée dans notre conclusion.

- *tinbrez* 955, s. pl., “enfers, ténèbres”: *Pourtant fismez ung hedist | que, par ung tamps a nous cogneu, | humein lignage seroit tenu | aulx prisons dictes les linbez | et lez mauvéz dedans les tinbrez | seroient pugnis dedans le feu.* 951-956. – Le mot, qui connaît par ailleurs et dans le texte même l'homonyme *tinbrez* “tambours, tambourins” 1781, 1783<sup>m</sup>, 2060, 7435<sup>m</sup>, 8742<sup>m</sup>, n'est pas attesté dans les dictionnaires. La forme *tinbrez* se caractérise par la chute de la pénultième atone dans le latin TĚNĚBRAE. Quoique rare, ce trait phonétique est caractéristique de l'aire méridionale<sup>88</sup>. Encore n'y est-il relevé par FEW qu'en deux régions (FEW 13-1, 203 a, s.v. TĚNĚBRAE): l'ancien béarnais connaît la forme *tumbres* (XV<sup>e</sup> s.), issue d'un croisement avec le substantif *ombre* (FEW 13-1, 205 a, n. 2); dans le domaine francoprovençal, pour désigner les matines des derniers jours de la semaine sainte (soit les matines dites des ténèbres), FEW relève encore à Thônes (Haute-Savoie) la forme *tēbra* (où *ē* est accentué), avec un vocalisme proche de celui du mot dans le texte. C'est donc probablement dans cet espace très circonscrit du domaine francoprovençal qu'il faut localiser la forme *tinbrez*.

- *tourner* 1189, 1212, 3262, 6294, v. intr., “revenir (au lieu d'où l'on était parti)”: *Dans demein tourné je serey.* 1189, *Fectez tous lez maulx que pourrez | et seans jamez ne tournéz, | que vous ne portéz pourvoiance!* 1211-1213, *Oncque voyze jamez ne torne | jusquez atant que corcé je suis* 3262-3263, *...je m'en voes a Oziel. | Incontinent serey tournee.* 6293-6294. – Le verbe avec ce sens est caractéristique de l'aire méridionale au sens large (FEW 13-2, 48 b, s.v. TORNARE). La forme a été analysée dans ChambonColin, p. 390, ChambonMystSéb, p. 74-75, et ChambonFarce, p. 172, auxquels nous renvoyons pour le détail. Aux occurrences relevées par J.-P. Chambon, nous pouvons ajouter *Christofle*, 3299, 3635, *Gouvert d'Humanité*, 1612, *MystTrDoms*, 3936, et *Le Séjour d'Honneur* de Saint-Gelais<sup>89</sup>. Ces dernières occurrences confirment les conclusions de

<sup>87</sup> Texte antérieurement édité dans PProv<sup>2</sup>C. Le texte a été composé par un copiste allemand et l'éditeur mentionne justement que la « langue du texte est le francien, avec de rares picardismes » (PProv<sup>2</sup>C, p. XIII).

<sup>88</sup> Alors que le phonétisme de plusieurs mots du texte a été dérégionalisé, cette forme a été conservée, probablement parce qu'elle se trouve à la rime. On rencontre par ailleurs *tenebrez* 609 et *tenebre* 9677 sans que ces mots soient à la rime.

<sup>89</sup> Le verbe *tourner* est plusieurs fois relevé (Duval, 2002, I.x.73, 76, II.3.11 et



J.-P. Chambon et notamment l'ancrage dans l'aire de localisation proposée ci-dessous pour le texte de la *Conception*.

• *tresque* 14<sup>LIM</sup>, 33, 3896, 4120, 5747, 7151, 9472, 10760, adv., “très”. – Georges Gougenheim note que *tresque* est un terme méridional, « signalé comme dauphinois par Henri Estienne »<sup>90</sup>, employé par Baïf et Rabelais (trois exemples dans Gdf 8, 45b). L'article de Paul Falk<sup>91</sup> ne permet pas de préciser l'aire de cette forme : « Cette variante de *très* semble assez rare en français, un peu plus fréquente en provençal. Elle n'a, en tout cas, pas joué un assez grand rôle pour que l'on soit tenté de lui assigner des limites exactes dans l'espace et le temps » (Falk 1943, 198).

Les occurrences relevées sont toutefois relativement nombreuses. Deux exemples de Godefroy, l'un emprunté à *Pierre de Provence et la Belle Maguelonne*<sup>92</sup> et l'autre à Brantôme, nous entraînent vers le domaine d'oc. FEW signale en ancien provençal *trasque* “très” (XIV<sup>e</sup> s.) et *tresque* (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.), et localise la forme en moyen français dans le Dauphiné (FEW 13-2, 197b, s.v. TRANS). DMF2 la relève dans MistSSebastM : *ell'est tresque belle* 2485 (s.v. *tresque* 3), à quoi nous ajoutons *ung tresque grant honneur* 5700. Nous relevons également *tresque* dans MystRouergL, par exemple au v. 1499 : *Ho, tres que juste jutge !* L'adverbe apparaît sous la plume de Symphorien Champier, une fois dans *Le Myrouel des appothiquaires et pharmacopoles*<sup>93</sup> et à plusieurs reprises dans *Les Lunectes des Chirurgiens*<sup>94</sup>. Le mot se trouve encore dans une prière signalée par

IV.xxii.40) avec le sens de “revenir, retourner” (voir au glossaire, p. 500). Il nous semble toutefois que, pour les deux premières occurrences, la glose ne convient pas : « Tourne, tourne », ce me dist lors | Sensualité qui me guyde, | « Prens ce chemin, car tu detors ». | Je la creu et tourné alors | De mon propos soubdain la bride. | A tout peril y a remide. | Or allons, dame, ou vous plaira ; | Desormais mon cueur vous croyra. I.x.73-80.

<sup>90</sup> Gougenheim 1974, 55. Il s'agit même d'une « élégance dauphinoise » pour Celtophile dans le *Dialogue du nouveau langage françois* d'Henri Estienne (Smith 1980, 172).

<sup>91</sup> G. Gougenheim renvoie à « Paul Falk, *Mélanges Melander*, Uppsala, 1943, 198-202 » (Gougenheim 1974, 55, n. 2).

<sup>92</sup> Voir, dans l'édition récente du texte par A. M. Babbi, la variante à *la tresbien venue* (PProvBabbi, p. 44, XI, l. 5) donnée par le ms. 3354 de la Bibliothèque de l'Arsenal, copié à Valence en 1471 (voir p. xviii) : *la tresque bien venue*.

<sup>93</sup> Dorveaux 1895 : *Le lapis lazuli est venimeux et ne vault rien que aux painctres ; et ceux qui la boutent en la confection diabolique alchermes [...] font tresque mal et contre Dieu et conscience* (p. 40). En note de bas de page, l'éditeur glose *tresque* par “excessivement”.

<sup>94</sup> Texte partiellement cité dans Allut 1859, 25-29, et repris dans Picot 1915, dans l'article 8 de la liste établie : « Aultreppe (Hippolyte d') », 21-25.

Léopold Delisle dans un manuscrit alpin<sup>95</sup>, de même que dans l'explicit daté de 1469 d'un manuscrit contenant la traduction de *L'art complet de chirurgie* de Lanfranc<sup>96</sup>. Enfin, G. Roques nous signale que, dans *Le Champion des Dames* de Martin Le Franc<sup>97</sup>, l'emploi de *tresque* est à ranger dans les emprunts au parler de Lausanne.

Les emplois de l'adverbe *tresque* qui paraissent nous mener hors du domaine méridional sont plus rares. On en relève deux occurrences dans le *Voyage de Charles-Quint par la France* de René Macé, dont la famille est originaire de l'Anjou<sup>98</sup>.

Sans doute est-ce par prudence que J.-P. Chambon ne mentionne pas dans ChambonMystSéb les exemples relevés ci-dessus dans MistSSebastM<sup>99</sup>. Toutefois, l'emploi de *tresque* par Baïf et Rabelais, dont les textes ne sont pas exempts de régionalismes, ne paraît pas devoir remettre en question l'appartenance de l'adverbe au domaine méridional, avec un ancrage plus particulier dans sa moitié orientale.

• *tune* 576, 649, 5820, 8639, s. f., "trou, tanière": *Si, Astaroth, sault de la tune! 576, Puis tumber ferey en ma tune | cez faulx laboureux de terre 649-650, Saux acop la bas de ta tune. 5820, Sault de la tune, paliard truant! 8639.* – Représentée uniquement dans l'aire méridionale de la Galloromania, la forme est nettement circonscrite à l'aire alpine: Bugey, Savoie (Juvigny), sud de l'Isère (Mens), Drôme, Hautes-Alpes et vallées vaudaises (cf. FEW 13-1, 77b-78a, s.v. \*TANA).

<sup>95</sup> Voir Delisle 1891, partie I, 300. L'occurrence est relevée dans *Nouv. acq. lat.* 384, soit un «[p]etit livre d'heures, précédé d'un calendrier qui paraît avoir été à l'usage de l'église de Gap [...]». Vers la fin du volume, on remarque une prière en vers français, dont voici le commencement: *Tresque precieuse princesse | Je confesse | Que dou que j'eu conoysance [...]*. L. Delisle précise que l'écriture est du XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>96</sup> Paris 1842, t. 5, 236: *Est heu achayvé ce present escript de la main de frère Jehan Girauld, religieux de la tresque noble religion [...] le tiers jour de janvier, l'an à la nativité mille cccc lxxix*. La localisation de ce manuscrit ne nous est pas connue, P. Paulin précise seulement que cette traduction est copiée «par un scribe qui savoit mal le François» (p. 238).

<sup>97</sup> Deschaux 1999, t. IV / Livre IV, 91, v. 16844: *il vivoit tresque saintement*.

<sup>98</sup> Raynaud 1879: *Suyte luy font tresque reveremment* (p. 9, v. 178), *En tout maintien tresque seigneuriale* (p. 11, v. 212). Ce texte, qui relate le passage en France de Charles-Quint de 1539-1540, est donc postérieur à 1540. Or René Macé, poète et historiographe de François I<sup>er</sup>, meurt probablement peu après 1540 (voir p. vj; sur les origines de sa famille, voir p. ii).

<sup>99</sup> C'est avec la même prudence que J.-P. Chambon écarte la préposition *davant* dans ChambonFarce, p. 171, forme que nous relevons également dans la *Conception* de façon récurrente et exclusive, mais que nous rejetons de la même façon.

• *vel* 5591 m, s. m., “voile de religieuse”: ...*et ly balie le vel blanc*. 5590 m-5591 m<sup>100</sup>. – L’aboutissement du latin *velum* avec ce phonétisme est caractéristique de l’aire méridionale, au sens large, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle (FEW 14, 224 b, s.v. *VĒLUM*).

• *vesse* 1134, s. f., “gros chien qui n’est bon à rien, qui est un mauvais gardien”: *Le loup am pouroit bien pourter | antre deux queque betailz. | – Hé, ou est le gros chien au camailz? | A tous lez diablez soit la vesse! | – Il est alé a la messe. | Le guest ne peult pas tous jours fere*. 1131-1136. – Si toutefois notre interprétation du passage n’est pas fautive, FEW permet de localiser le mot *vesse*, avec l’idée de mauvaise chienne comme sémantisme de base, dans le sud-ouest de l’aire méridionale, dans le Limousin et dans la région des Alpes (FEW 14, 531 b, s.v. *VĪSSĪRE*), mais il est encore attesté comme terme d’injure avec le même sens en région vendéenne<sup>101</sup>. Alors que le mot *vesse* est employé dans une exclamation imprécative, son sens précis demeure relativement discutable, malgré les indices fournis par le contexte<sup>102</sup>. Par prudence, nous ne retiendrons de cet item que la teinte méridionale qu’il donne à la *Conception*.

### 3. Essai de localisation de la langue du texte

Malgré les prolongements ou les attestations, rares ou limités, que quelques mots connaissent dans le domaine d’oïl, la grande majorité des items réunis ci-dessus garantit l’origine méridionale du texte de la *Conception*. Cette première localisation peut facilement être réduite à la moitié orientale de ce domaine, vers laquelle convergent et où sont limitées les aires de plusieurs formes. L’emploi récurrent de la graphie *-ey* à la 1<sup>re</sup> personne du futur I nous permet d’exclure de notre champ d’investigation le quart sud-est du domaine occitan et favorise par conséquent une localisation dans le quart nord-est de l’aire méridionale.

À l’intérieur de cette zone, la localisation de la langue du mystère se révèle plus délicate à préciser. Il nous faut à la fois considérer quelques

<sup>100</sup> Dans ce passage, le grand prêtre du Temple de Jérusalem reçoit la toute jeune Marie qui lui est confiée par ses parents, Joachim et Anne. Il la bénit avec l’aspersion, fait sur elle une croix de saint André avant de lui donner le *vel* blanc.

<sup>101</sup> Par exemple en 1415 à Saint-Jean-d’Angély dans «Ladite femme saillit de sa maison et l’appella vesse, chienne, mastine et pute. Bonnes gens, huché la comme vesse, chienne, mastine que elle est!» (Mourain de Sourdeval 2003, 272).

<sup>102</sup> Le sens de “femme de mauvaise vie” est également bien représenté, mais celui-ci nous paraît moins approprié en l’occurrence (voir FEW 14, 531 b, s.v. *VĪSSĪRE*, ainsi que Mourain de Sourdeval 2003, 272).

items appartenant à des aires spécifiques et plusieurs autres, attestés dans des aires plus larges. Leur superposition fait apparaître une aire de convergence, à l'intérieur de laquelle doivent nécessairement se retrouver les items associés à des aires très spécifiques. Ceci nous amène à situer la langue de la *Conception* dans une zone circulaire, avec l'Isère pour centre et, par conséquent, à cheval sur le provençal et le francoprovençal. Ainsi, cette aire d'origine englobe, autour du département de l'Isère, le Lyonnais, le département de l'Ain (Dombes, Bugey), la partie occidentale de la Savoie, le nord des départements des Hautes-Alpes et de la Drôme.

La répartition des principaux items dans cette aire de localisation peut se résumer comme suit<sup>103</sup>:

- Lyonnais: *arracher*, *avoir* "avis", *cite* (!), *coulonie* "quenouille", *crie*, rad. *crouv-* et *creuv-*, *darnier* "derrière", *deffarde*.
- Ain (Dombes, Bugey): *coulonie* "quenouille", *crie*, rad. *crouv-* et *creuv-*, *darnier* "derrière", *tune* "trou, tanière".
- Savoie (moitié ouest): *arracher*, *coulonie* "quenouille", rad. *crouv-* et *creuv-*, *dicte*, *leyne* "douce, lisse", *tune* "trou, tanière".
- Isère: *arracher*, *avoir* "avis", *coulonie* "quenouille", rad. *crouv-* et *creuv-*, *darnier* "derrière", *paute* "patte", *tune* "trou, tanière".
- Hautes-Alpes (moitié nord): *avoir* "avis", *coulonie* "quenouille", *cur* "cœur" (!)<sup>104</sup>, *palette* "planchette (sur laquelle on écrit)" (!), *paute* "patte", *tinbrez* "enfers, ténèbres" (!), *tune* "trou, tanière".
- Drôme (moitié nord): *arracher*, *coulonie* "quenouille", *darnier* "derrière", *paute* "patte", *tune* "trou, tanière".

Malgré l'irrégularité du texte tant à la rime que dans le compte des syllabes, les quelques remarques que nous pouvons formuler d'après l'étude de la versification tendent à confirmer ces résultats.

S'agissant du mètre des vers, seule l'absence de [h] initial peut être prise en considération: il est certain que deux des trois vers concernés, les v. 11717 et 11316, seraient hypermétriques si le [h] initial était articulé ou, du moins, si sa présence empêchait l'élision de *la* devant (*h*)*ardiesse* et (*h*)*aute*. Quant au troisième octosyllabe: *aulx paraboles de l'aute bouche* 5968,

<sup>103</sup> Nous faisons suivre d'un point d'exclamation entre parenthèses les items qui, dans le domaine méridional, apparaissent spécifiquement dans la zone indiquée. Ne sont pas mentionnés plusieurs items qui vérifient l'aire de localisation proposée du fait de leur représentation dans les domaines provençal et francoprovençal, mais ne permettent pas de confirmer un ancrage précis dans les départements ou régions déterminées.

<sup>104</sup> La graphie *cur*, quoique représentée dans une région du domaine d'oïl, n'apparaît que dans cette zone de l'aire méridionale.

sa régularité n'est obtenue qu'à condition de ne pas prononcer, à la césure, le *e* final de *paraboles* devant un mot à initiale consonantique<sup>105</sup>; en tout cas, la présence d'un [h] dans *l'aute* rendrait définitivement ce vers hypermétrique.

S'agissant des rimes, il convient tout d'abord de rappeler la fréquence d'emploi des finales *-ilie* et *-illie* à la rime. La récurrence de ce phénomène confirme l'ancrage de la *Conception* dans l'aire de localisation délimitée ci-dessus.

On constate en outre qu'une très large majorité des formes relevées se retrouve à la rime, soit régulièrement (*anfle, soner, tune*), soit exclusivement (*alin, avoir, barbote, caborne, coller, cuydez, deffarde, ebdomadiere, estriliade, gorge, gouvert, leyne, menage, palette, pallade, paute, prefait, rebuzé, reclamer, tinbrez, vesse*). Certains de ces mots n'ont de régional que leur sémantisme (par exemple *soner, reclamer*), mais les autres se caractérisent le plus souvent par un trait morphologique ou phonétique qui rend nécessaire leur maintien à la rime. Si, comme nous le pensons, le texte de la *Conception* a partiellement été dérégionalisé lors de la copie du manuscrit<sup>106</sup>, la présence récurrente de ces mots à la rime semble indiquer que la langue localisée est celle du texte-source, si le fatiste a simplement fait œuvre de remanieur, ou celle du fatiste, si ce dernier a fait œuvre d'auteur. Quoi qu'il en soit, ces marques régionales (et l'aire de localisation qu'elles impliquent) sont inhérentes au texte original et ne sauraient être imputées à un remanieur tardif.

Enfin, avant de conclure, il nous faut signaler que les aires méridionales de certains mots, notamment celles de *cuydez* et *menage*, ne peuvent être superposées à l'aire d'origine proposée.

Par ailleurs, la localisation proposée pour la langue du texte n'empêche pas, d'une façon *a priori* paradoxale, la présence de traits caractéristiques d'autres régions, comme par exemple la forme *ceur* "cœur" analysée plus haut (voir *cur*). On remarque en outre quelques régionalismes propres au domaine d'oïl. Ceux-ci relèvent des régions poitevine et saintongeaise, à la limite du domaine occitan :

• *cailz*, s. pl., "cailles" : *Il ne veult plus ne crier ne brere, | si fort c'est rampli de cailz*. 1137-1138. – Ce type métaplastique est localisable dans une aire restreinte comprenant le Poitou et la Saintonge : « Mfr. *caille* m. "caille" Bouchet, poit. *cail* RTrP 12, 629, ChefB. id., Elle *caly*, aun. saint.

<sup>105</sup> Ce procédé est très fréquent dans la *Conception*.

<sup>106</sup> Voir notamment l'adverbe *ar* et le substantif *avoir*.

SeudreS. *cail*. » (FEW 2, 1386b, s.v. QUACULA). Cette localisation est confirmée par l'exemple suivant : *Une douzaine et demie de cailz*, relevé dans le menu d'un repas donné en 1655 dans *Les Œuvres de Jean Drouhet, maître apothicaire à Saint-Maixent* (Richard 1878, 41).

Mais également de la région picarde :

- *baude* 8706, s. f., “femme de mauvaise vie” : *Quequm ara bien la baude*. | *Pas ne l'arés tous amsemble*. 8706-8707<sup>107</sup>. – La forme est attestée avec ce sémantisme dans la région picarde, notamment dans la Somme (FEW 15-1, 31b, s.v. \*BALD).

- *ost*, *host* 4457, 8365, s. m., “groupe de personnes, rassemblement de gens” : *vocy grant host que vient a noz*. 4457<sup>108</sup>, *Dieu si te mande de par moy | que tu fassiez assambler l'ost* 8364-8365<sup>109</sup>. – Ce sémantisme n'est relevé que dans le Pas-de-Calais et la Flandre française (FEW 4, 500a, s.v. HÖSTIS).

- *preliation* 995, s., “combat, lutte, bataille” : *O Michel, vous avez le don | de preliation toust a plein*. | *Espee portéz en la mein | pour deffence tous jours moustrer*. 994-997. – Le substantif est rare, de même que les représentants du paradigme morphologique. Les occurrences relevées pour *prelier* et *preliation* renvoient pour l'ancien et le moyen français à des auteurs et des régions du Nord : Gilles le Muisit – Tournai, Jean Molinet – Desvres/Valenciennes et Arnoul Gréban – Cambrai (FEW 9, 426a, s.v. PRÆLIARI). Le substantif *preliation*, avec les sens de “combat, bataille”, apparaît également dans *La Déploration de l'église militante* de Jean Bouchet, écrivain né à Poitiers en 1476 et mort en 1550<sup>110</sup> ; quant au verbe

<sup>107</sup> Sobal, le premier valet des princes de Judée, affirme que seul l'un d'entre eux pourra effectivement épouser Marie, qu'il désigne d'ailleurs d'une façon bien péjorative.

<sup>108</sup> L'*ost* désigne Joachim, Anne et leurs voisins qui arrivent au Temple de Jérusalem.

<sup>109</sup> L'*ost* désigne l'ensemble des célibataires de la lignée de David susceptibles d'épouser Marie.

<sup>110</sup> Voir Britnell 1991, 106, v. 1083 : *Desquelz beaulx faictz aurez-vous la grant gloire, | Si vous n'avez des estrangiers victoire | En surmontant loingtains nations ? | Ce n'est euvre digne de grant mémoire | Si l'un de vous par autrui adjutoire | L'autre mect jus en preliations*. | *Ce ne sont fors depopulations | De voz sujetz, que devriez garder | Pour les paiens et Turcs faire invader | Et les gecter hors voz terres anticques*. 1079-1087. La forme est corrigée par l'éditrice, à côté de *preliation* également représenté dans le texte avec le sens de “supériorité” : *Ilz ne sont point en vostre obeissance | Parce qu'ilz ont sur vous prelation* (p. 90, v. 796-797). Le texte édité est celui du texte imprimé de 1512. Au v. 1336 de l'imprimé de 1525 (qui correspond au v. 1083 de 1512), on lit *en debellacions*, où *debellacion* a le sens de “action de faire la guerre contre” (voir p. 144), au lieu de *en prel[i]ations*.



*prelier* et au substantif *preliateur*, on les relève encore sous la plume du même auteur dans *Le Temple de Bonne Renommée*<sup>111</sup>.

#### 4. Conclusion

La grande majorité des faits phonétiques, morphologiques et lexicaux analysés ci-dessus<sup>112</sup> permet d'établir l'origine de la langue de la *Conception* dans une partie somme toute assez large de la région alpine, à cheval sur les domaines provençal et francoprovençal. À dire vrai, la délimitation de cette aire d'origine pourra peut-être décevoir par sa relative approximation. On aura cependant remarqué que plusieurs items associés à des aires spécifiques restreintes (c'est-à-dire *cur*, *palette* et *tinbrez*) sont caractéristiques de la moitié nord des Hautes-Alpes. D'un autre côté, les graphies *la cite* (ou *la site*) et les finales *-ilie* et *-illie* nous entraînent plus sûrement vers la partie occidentale de l'aire délimitée (et jusque dans l'Allier), c'est-à-dire dans la partie la moins éloignée d'Aigueperse, le probable berceau historique du manuscrit Condé 616. Faudrait-il en conclure que le copiste venait de cette région et que le fatiste (ou peut-être le texte-source qu'il a utilisé) était originaire des hautes régions alpines ? Nous ne saurions le garantir, mais sommes porté à le croire. Quoi qu'il en soit, il paraît indiscutable que le texte-source (s'il y en eut un), le fatiste et le copiste (malgré le travail limité de dérégionalisation effectué sur le texte) étaient tous trois originaires de l'aire de localisation proposée.

Si donc le texte de la *Conception* a bien été composé dans la région d'Aigueperse, ses racines se trouvent vraisemblablement dans une région dont la tradition théâtrale, tout particulièrement au XV<sup>e</sup> siècle, n'est plus à démontrer. On connaît dans cette période la grande capacité des textes dramatiques à circuler de ville en ville, et cette caractéristique des manuscrits dits de théâtre au Moyen Âge aidera peut-être à mieux comprendre

<sup>111</sup> Bellati 1992 : *Las ! il n'y aura serviteur | Ne viateur, | Escuier ne preliateur, | Franc ou galicque, | Qui ne soit vaticinateur | De son maleur | Pour cest accident mortifique.* (p. 241, v. 376-382), *Il fut chevalier | Bon et seur pilier | De l'art militaire, | Pour bien prelier | Fort en ung milier | En ung groz affaire.* (p. 242, v. 422-427), *Je fuz jadis le petit serviteur | Et orateur du grant preliateur* (p. 363, v. 4978-4979). Seul le substantif *preliateur* est inscrit au glossaire avec le sens de "guerrier, combattant" (p. 395).

<sup>112</sup> Notre intention étant de proposer dans cet article une localisation de la langue du fatiste et non d'en fournir une analyse exhaustive, nous avons été amené à écarter de cette étude quelques faits linguistiques que nous avons jugés insuffisamment probants et qui pourront être signalés dans notre édition de la *Conception*. Mais il est par ailleurs probable que le caractère régional de plusieurs autres formes nous ait tout bonnement échappé.

et expliquer la présence dans notre texte de régionalismes localisables dans d'autres aires du domaine méridional, voire même dans des régions du domaine d'oïl. Ainsi, puisque l'absence de sources connues nous interdit de l'affirmer, il nous faut simplement supposer que la *Conception* a fait partie de ces mystères qui ont pu circuler aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles dans des espaces plus ou moins larges du territoire galloroman<sup>113</sup>.

Université du Sud Toulon-Var  
Laboratoire Babel (EA 2649)

Xavier LEROUX

### Références bibliographiques

- Aebischer, Paul, 1929. «Moralité et farces des manuscrits Laurenziana-Ashburnham n<sup>os</sup> 115 et 116», *Archivum Romanicum* 13, 448-518.
- 1932. «Un *Miracle de saint Nicolas* représenté en Avignon vers 1470», *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin* 18, 5-40.
- 1972<sup>1</sup>. «Jazme Oliou, versificateur et auteur dramatique avignonnais du XV<sup>e</sup> siècle», dans : *Neuf études sur le théâtre médiéval*, Université de Lausanne (Publications de la Faculté des Lettres, 19), Genève, Droz, 37-65.
- 1972<sup>2</sup>. «À propos du *Gouvert d'Humanité* de Jean d'Abondance. Sur les origines savoyardes de l'auteur», dans : *Neuf études sur le théâtre médiéval*, Université de Lausanne (Publications de la Faculté des Lettres, 19), Genève, Droz, 67-82.
- Alibert, Louis, 1993 (5<sup>e</sup> éd.) [1966 (1<sup>re</sup> éd.)]. *Dictionnaire Occitan-Français selon les parlers languedociens*, Toulouse, Institut d'études occitanes.
- Allut, Paul, 1859. *Étude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier*, Lyon, chez Nicolas Scheuring Libraire-Éditeur.
- Anglade, Joseph, 1921. *Grammaire de l'Ancien Provençal*, Paris, Klincksieck.
- Bec, Pierre, 1967. *La Langue Occitane*, Paris, PUF, 2<sup>e</sup> éd. mise à jour.
- Bellati, Giovanna (éd.), 1992. Jean Bouchet, *Le Temple de Bonne Renommée*, Milano, Vita e Pensiero.
- Benozzo, Francesco (éd.), 2001. Pierre Sala, *Tristan et Lancelot*, Edizioni dell'Orso, Torino.
- BibleAcreN = Nobel, Pierre (éd.), 2006. *La Bible d'Acre. Genèse et Exode*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- Billy, Dominique, 1995. *Deux lais en langue mixte. Le lai Markiol et le lai Nompar*, Tübingen, Niemeyer.
- Britnell, Jennifer (éd.), 1991. Jean Bouchet, *La Déploration de l'Église militante*, Genève, Droz (TLF, 405).

<sup>113</sup> À ce propos, on ne manquera pas de consulter l'ouvrage que Graham A. Runnalls a consacré à l'étude des mystères dans différentes provinces françaises (voir Runnalls 2003).

- Brown, Cynthia J. (éd.), 1989. André de la Vigne, *La Ressource de la Chrestienté*, Montréal, CERES (coll. Inedita & Rara, 5).
- Brunel-Lobrichon, Geneviève / Chambon, Jean-Pierre / Olivier, Philippe, 2006. « Un fragment de monologue dramatique passé inaperçu dans le manuscrit de la farce occitane des *Trois Voleurs* (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle) », *R* 124, 533-536.
- Chambon, Jean-Pierre, 1997. « Autour du *Huguet*. Quelques corrigenda et suppléments : régionalismes et xénismes », dans : *Hommages à Paul Fabre*, Teddy Arnavielle et Jeanne-Marie Barbéris (éds), Université Paul Valéry Montpellier III, 113-122.
- ChambonColin = Chambon, Jean-Pierre, 1996. « Touches régionales dans *Colin qui loue et despite Dieu en ung moment a cause de sa femme* (Tissier 2) », *ZrP* 112, 387-400.
- ChambonFarce = Chambon, Jean-Pierre, 1998. « Sur la localisation d'une farce en français préclassique (*La Farce du vilain, sa femme et le curé*, Faivre n° 175). Traitement des indices géolinguistiques et des indices non-linguistiques, circulation du texte », *RLiR* 62, 167-182.
- ChambonMystSéb = Chambon, Jean-Pierre, 1997. « Pour une localisation d'un texte de moyen français : le *Mystère de saint Sébastien* », dans *Les formes du sens. Études de linguistique offertes à Robert Martin*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 67-77.
- Chocheyras, Jacques, 1971. *Le Théâtre religieux en Savoie au XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz (Publications Romanes et Françaises, 115).
- Christoffle = Servet, Pierre (éd.), 2006. Maistre Chevalet, *La Vie de saint Christoffle*, Genève, Droz (TLF, 579).
- Constans, Léopold (éd.), 1904-1912. *Le Roman de Troie par Benoît de Sainte-Maure*, Paris, Firmin-Didot.
- Delisle, Léopold, 1891. *Manuscripts latins et français ajoutés au fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891*, Paris, Champion.
- Deschaux, Robert (éd.), 1999. Martin Le Franc, *Le Champion des Dames*, Paris, Champion (CFMA, 130).
- DiStefLoc = Di Stefano, Giuseppe, 1991. *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, CERES.
- Dorveaux, Paul (éd.), 1895. Symphorien Champier, *Le Myrouel des apothiquaires et pharmacopoles*, Paris, H. Welter.
- Duhl, Olga Anna (éd.), 2005. *Sotise a huit personnaiges (Le Nouveau Monde)*, Genève, Droz (TLF, 573).
- Duval, Frédéric (éd.), 2002. Octovien de Saint-Gelais, *Le Séjour d'Honneur*, Genève, Droz (TLF, 545).
- EnfantSageS = Suchier, Walther (éd.), 1910. *L'Enfant sage*, Halle, Niemeyer.
- Falk, Paul, 1943. « La valeur de *-que* dans *tresque* 'très' », dans *Mélanges de Philologie offerts à M. Johan Melander*, Uppsala.
- Fourmann, Jakob, 1913. « Über die Sprache des *Mystère de S. Bernard de Menthon*, mit einer Einleitung über seine Überlieferung », *Romanische Forschungen* 32, 625-747.

- Gauchat, Louis, 1893. « Les Poésies provençales conservées par des chansonniers français », *R* 22, 364-404.
- Gingins-La-Sarra, Frédéric de (éd.), 1844. *Cartulaire de Romainmôtier*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande*, vol. III, Lausanne.
- Gougenheim, Georges, 1974. *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Picard (Connaissance des Langues, 8).
- Gouvert d'Humanité = Aebischer, Paul, 1962. « Le Gouvert d'Humanité par Jean d'Abondance », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 24, 282-338.
- Guillaume, Paul (éd.), 1909. *Mystère de saint Martin. Istorica translationis predicti sancti*, *RLaR* 52, 424-503.
- Holtus, Günter / Metzeltin, Michael / Schmitt, Christian (dir.), 1990. *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Tübingen, Niemeyer, vol. II/2.
- Honorat, Simon-Jude, 1846. *Dictionnaire provençal-français ou dictionnaire de la langue d'oc, ancienne et moderne, suivi d'un vocabulaire français-provençal*, 3 vol., Digne, Repos.
- Knight, Alan E. (éd.), 2001. *Les Mystères de la procession de Lille*, Genève, Droz, t. 1 (TLF, 535 ; pièces 1-12).
- Lecoy, Félix, 1983. « Farce et "jeu" inédits tirés d'un manuscrit de Barbantane », dans : *Critique et philologie – Le Moyen Âge* 12, 67-117.
- Leroux, Xavier, 2003. *Le Mystère de la Conception (Chantilly, ms. Condé 616)*, thèse pour le doctorat sous la direction de M. le Professeur Gilles Roussineau, Université de Paris IV-Sorbonne.
- 2008. Compte rendu de *Christofle*, *RLaR* CXII-1, 272-278.
- Llinarès, Armand (éd.), 1969. Raymond Lulle, *Doctrina d'enfant*, Paris, Klincksieck.
- Mandach, André de (éd.), 1970. *Chronique dite Saintongeaise. Texte franco-occitan inédit 'Lee'. À la découverte d'une chronique gasconne du XIII<sup>ème</sup> siècle et de sa poitevinisation*, Tübingen, Niemeyer.
- MistSBernL = Lecoy de la Marche, Albert (éd.), 1888. *Le Mystère de saint Bernard de Menthon*, Paris, Didot (Société des anciens textes français).
- MistSSebastM = R. Mills, Léonard (éd.), 1965. *Le Mystère de saint Sébastien*, Genève, Droz (TLF, 114).
- Molard, Étienne, 1805. *Dictionnaire grammatical du mauvais usage, ou Recueil, par ordre alphabétique, d'expressions et de phrases vicieuses usitées en France, et notamment à Lyon*, Lyon, Yvernault et Labin.
- Moulis, Adelin, 1995 [1977 (1<sup>re</sup> éd.)]. *Défense de la vraie langue d'Oc*, Nîmes, Lacour-Éditeur (coll. Rediviva).
- Mourain de Sourdeval, Charles, 2003. *Premier dictionnaire du patois de la Vendée*, édition présentée et annotée par Pierre Rézeau, La Roche-sur-Yon.
- MystRouergL = Lazar, Moshé (éd.), 1971. *Le Jugement Dernier (Lo Jutgamen General). Drame provençal du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck (Bibliothèque française et romane, 10).

- MystTrDoms = Giraud, Paul Émile / Chevalier, Ulysse (éds), 1887. *Le Mystère des trois doms, joué à Romans en 1509*, Lyon, A. Brun.
- Paris, Paulin, 1842. *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, Paris, Techener.
- PassAuvR = Runnalls, Graham A. (éd.), 1982. *La Passion d'Auvergne*, Genève, Droz (TLF, 303).
- PassEntreR = Runnalls, Graham A. (éd.), 1974. *Le Mystère de la Passion Nostre Seigneur du manuscrit 1131 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, Genève, Droz (TLF, 206).
- Pauphilet, Albert (éd.), 1952. *Poètes et Romanciers du Moyen Âge*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 52).
- Picot, Émile, 1915. « Les Professeurs et les étudiants de langue française à l'Université de Pavie au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle », dans : *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 8-91.
- Pignatelli, Cinzia, 2006. « Italianismes, provençalismes et autres régionalismes chez Jean d'Antioche, traducteur des *Otia imperialia* », dans : « *Qui tant savoit d'engin et d'art* ». *Mélanges de philologie médiévale offerts à Gabriel Bianciotto*, Claudio Galderisi et Jean Maurice (dir.), Poitiers, CESCO (Civilisation médiévale, 16), 367-377.
- Pignatelli, Cinzia / Gerner, Dominique (éds), 2006. *Les Traductions françaises des Otia Imperialia de Gervais de Tilbury par Jean d'Antioche et Jean de Vignay. Édition de la troisième partie*, Genève, Droz (Publications Romanes et Françaises, 237).
- PProvBabbi = Babbi, Anna Maria, 2003. *Pierre de Provence et la Belle Maguelonne*, Soveria Manelli, Rubbettino.
- PProv<sup>2</sup>C = Colliot, Régine, 1977. *L'Ystoire du vaillant chevalier Pierre filz du conte de Provence et de la Belle Maguelonne. Texte du Manuscrit S IV 2 de la Landesbibliothek de Cobourg (XV<sup>e</sup> siècle)*, Senefiance 4 Paris, Champion.
- Raynaud, Gaston (éd.), 1879. René Macé, *Voyage de Charles-Quint par la France*, Paris, Picard.
- Rézeau, Pierre, 2001. *Dictionnaire des régionalismes de France*, Bruxelles, Duculot.
- Richard, Alfred (éd.), 1878. *Les Œuvres de Jean Drouhet, maître apothicaire à Saint-Maixent*, Poitiers, E. Druincaud.
- Richard, Jules-Marie (éd.), 1891. *Le mystère la Passion, texte du manuscrit 697 de la Bibliothèque d'Arras*, Arras, Imprimerie de la Société du Pas-de-Calais.
- Ronjat, Jules, 1937. *Grammaire Istorique des Parlers Provençaux Modernes*, t. 3, Montpellier, Société des Langues Romanes.
- Roques, Gilles, 2006. Compte rendu de *Christofle*, *RLiR* 70, 572-581.
- 2007. Compte rendu de *BibleAcreN*, *RLiR* 71, 564-568.
- RoquesLex = Roques, Mario, 1936 et 1938. *Recueil général des lexiques français du Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). I. Lexiques alphabétiques*, Paris, t. I (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 264), 1936, et t. II, (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 269), 1938 – réimpr. : Paris, Champion, 2 vol., 1969-1970.

- Rousse, Michel, 1972. Compte rendu de MistSSebastM, *Romance Philology* 25/4, 460-466.
- Roy, Émile, 1903-1904. *Le Mystère de la Passion en France du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle. Étude sur les sources et le classement des mystères de la Passion, accompagnée de textes inédits*, Genève, Slatkine Reprints, 1974 (1<sup>re</sup> éd.: Paris, Champion, 1903-1904).
- Runnalls, Graham A., 2003. *Les Mystères dans les provinces françaises (en Savoie et en Poitou, à Amiens et à Reims)*, Paris, Champion (Bibliothèque du XV<sup>e</sup> siècle, 66).
- Schüle, Ernest / Scheurer, Rémy / Marzys, Zygmunt, 2002. *Documents Linguistiques de la Suisse Romande. I. Documents en langue française antérieurs à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle conservés dans les cantons du Jura et de Berne*, Paris, CNRS Éditions (coll. Documents, études et répertoires, 69).
- Sergant-Baur, Barbara Nelson (éd.), 1967. *Le Livre du roy Rambaux de Frise*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- Smith, Darwin, 1998. « Les manuscrits dits “de théâtre”. Introduction codicologique à des manuscrits qui n'existent pas », *Gazette du livre médiéval* 33, 1-10.
- Smith, Pauline-Mary (éd.), 1980. Henri Estienne. *Deux dialogues du nouveau langage françois*, Genève, Slatkine.
- Stimm, Helmut (éd.), 1955. *Altfrankoprovenzalische Übersetzungen hagiographischer lateinischer Texte. I. Prosalegende*, Akademie der Wissenschaften und der Literatur, Wiesbaden.
- Stimming, Albert (éd.), 1906. *Die Altfranzösischen Motette der Bamberger Handschrift*, Dresden, Gesellschaft für Romanische Literatur 13.
- Van Hemelryck, Tania, 2004. « Le *Debat de Mars et du Cul*. Contrepoint érotico-guerrier et fricassée linguistique », dans: “*Pour acquérir honneur et pris*”. *Mélanges de Moyen Français offerts à Giuseppe Di Stefano*, Maria Colombo Timelli et Claudio Galderisi (dir.), Montréal, CERES, 313-323.
- Vincensini, Jean-Jacques, 2006. « La *Cronicque et Hystoire de Appollin, roy de Thir*, Nantes, Musée Dobrée, impr. 538. Introduction, édition critique et perspectives », dans: “*Qui tant savoit d'engin et d'art*”. *Mélanges de philologie médiévale offerts à Gabriel Bianciotto*, Claudio Galderisi et Jean Maurice (dir.), Poitiers, CESC (Civilisation médiévale, 16), 509-533.